

**mazars**

Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex



31, rue Henri-Rochefort  
75017 Paris

## **Axway Software**

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux  
comptes à directoire et conseil de surveillance

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153  
61, rue Henri Regnault – 92075 Paris La Défense Cedex

Nexia S&A

Membre de Nexia International

Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de  
commissariat aux comptes au capital de 640 000 €

RCS Paris B 331 057 406

31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris

**Axway Software**

**Société anonyme**

RCS : Annecy 433 977 980

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Axway Software,

# Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Axway Software relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

# Fondement de l'opinion

## Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux licences et aux contrats de souscription « Customer Managed »

(Note 4.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

#### Risque identifié

L'activité du groupe inclut plusieurs métiers dont la vente de licences et la vente de contrats de souscription dits « Customer Managed ». Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires du groupe relatif aux licences s'élève à 8,8 millions d'euros, soit 2,8% du chiffre d'affaires consolidé. Le chiffre d'affaires souscription, dont l'offre « Customer Managed », s'élève à 186,6 millions d'euros, soit 58,5% du chiffre d'affaires consolidé.

En règle générale, le chiffre d'affaires licences est comptabilisé immédiatement lors de la livraison qui est considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés.

Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global. Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres obligations de prestations qui le composent.

Les contrats de souscription « Customer Managed » correspondent à une offre hybride qui inclut trois obligations de prestation distinctes : licence, maintenance et souscription. Le prix du contrat doit être affecté à chacune des obligations de prestation dont le chiffre d'affaires est reconnu selon des modalités propres à chacune d'entre elles.

Dans ce contexte, les risques d'audit concernent notamment la correcte séparation des exercices et les modalités d'attribution du chiffre d'affaires aux différentes obligations de prestations. La reconnaissance du revenu de ces métiers est considérée comme un point clé de notre audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et en particulier de leur incidence sur le résultat opérationnel.

## Notre réponse

Notre approche d'audit s'appuie sur l'évaluation des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe afin de contrôler l'évaluation, la réalité et la correcte séparation des exercices du chiffre d'affaires licences et du chiffre d'affaires souscription « Customer Managed » et sur des procédures d'audit de substance.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- effectuer une revue de la conception du contrôle interne ainsi que des tests d'efficacité des contrôles clés des procédures afférentes à la reconnaissance de ce chiffre d'affaires ;
- réaliser, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, des tests de détail sur le chiffre d'affaires des contrats de licences et de souscription « Customer Managed » signés au cours de l'exercice afin de vérifier la réalité et l'évaluation du revenu ainsi que la correcte séparation des exercices.

Nous avons notamment rapproché le montant du revenu comptabilisé avec les données contractuelles et vérifié l'application de la procédure d'attribution du prix des contrats à éléments multiples aux différentes obligations de prestations.

Nous avons examiné les preuves de livraisons et les modalités de paiement.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées en note 4.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

## **Evaluation et dépréciation des écarts d'acquisition**

(Notes 8.1 et 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

### Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition.

Ces écarts d'acquisition, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs acquis et passifs repris, sont décrits dans la note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Ils ont été alloués à l'unique unité génératrice de trésorerie (UGT) identifiée au sein du groupe Axway, à savoir le Groupe lui-même.

La direction s'assure à chaque clôture, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, que la valeur nette comptable de ces écarts d'acquisition, figurant au bilan pour un montant de 297,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 302,1 millions d'euros au 31 décembre 2023, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix de marché) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre ainsi que le détail des hypothèses retenues sont décrites en note 8.2.

Au 31 décembre 2023, les tests de dépréciation réalisés n'ont pas conduit à constater de perte de valeur des écarts d'acquisition comptabilisés.

La détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, qui représente un montant particulièrement significatif au regard du total bilan, repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment de la définition des unités génératrices de trésorerie, du taux de croissance à l'infini retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition et la mise en œuvre des tests de dépréciation comme un point clé de notre audit.

#### Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur et, notamment si le rattachement des actifs à l'UGT unique identifiée est exhaustif ;
- vérifier que la juste valeur nette des coûts de cession est dérivée du cours de bourse à la clôture ;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses de détermination des flux de trésorerie futurs en lien avec les données opérationnelles, eu égard au contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe ;
- apprécier, avec l'appui de nos experts en évaluation, la cohérence du taux de croissance à l'infini et du taux d'actualisation dans toutes leurs composantes ;
- analyser la sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons vérifié que les notes 8.1 et 8.2 donnaient une information appropriée.

## **Caractère recouvrable des impôts différés actifs au titre des reports fiscaux déficitaires**

(Notes 6.3 et 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés)

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2023, le montant des déficits fiscaux reportables s'élève à 297,2 millions d'euros. Le Groupe a reconnu au titre de ces déficits, des impôts différés actifs figurant au bilan pour un montant de 36,9 millions d'euros.

Le Groupe comptabilise des impôts différés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Les actifs d'impôts différés liés aux pertes fiscales reportées sont reconnus s'il est probable que les filiales ou groupes fiscaux disposeront de bénéfices imposables suffisants pour les utiliser.

Nous avons considéré que la comptabilisation et l'appréciation de la recouvrabilité de ces impôts différés actifs est un point clé de notre audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe et du fait que la détermination de leur valeur recouvrable, basée notamment sur des prévisions de bénéfices futurs, nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations de la direction.

#### Notre réponse

Nous avons obtenu le détail des impôts différés actifs et les prévisions de résultats fiscaux d'Axway Software, d'Axway Inc. et d'Axway Ireland et, sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Nous avons revu les calculs et apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, notamment des prévisions de bénéfices fiscaux futurs.
- Nous avons analysé la cohérence des prévisions avec l'historique de performance, avec les politiques de prix de transfert et avec les hypothèses retenues pour déterminer la valeur d'utilité de l'UGT unique.
- Nous avons contrôlé les différents taux d'impôts retenus pour déterminer les impôts différés actifs, notamment en France et aux Etats-Unis.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 6.3 et 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés donnaient une information appropriée.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Axway Software par l'assemblée générale du 18 décembre 2000 pour cabinet Nexia S&A et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Nexia S&A et le cabinet Mazars étaient dans la 23<sup>ème</sup> année de leurs missions sans interruption dont 13 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en

place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

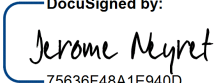
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 22 mars 2024

Les Commissaires aux comptes

Mazars

DocuSigned by:  
  
75636F48A1E940D...  
Jérôme Neyret

Associé

Nexia S&A

DocuSigned by:  
  
E6E6B21778364AC...  
Olivier Juramie

Associé

## 5.1 État du résultat net consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.1	<b>318 976</b>	<b>314 031</b>	<b>285 548</b>
Charges de personnel	5.1	-179 558	-191 441	-180 629
Achats et charges externes	4.2	-63 778	-65 180	-60 144
Impôts et taxes		-2 876	-2 684	-3 291
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	4.3	-11 832	-11 415	-10 748
Autres produits et charges opérationnels courants		1 881	2 964	2 173
<b>Résultat opérationnel d'activité</b>		<b>62 813</b>	<b>46 273</b>	<b>32 908</b>
<b>en % du CA HT</b>		<b>19,7 %</b>	<b>14,7 %</b>	<b>11,5 %</b>
Charges liées aux stocks options et assimilés	5.4	-4 183	-3 388	-4 352
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	4.4	-3 197	-5 497	-8 626
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>55 432</b>	<b>37 388</b>	<b>19 930</b>
<b>en % du CA HT</b>		<b>17,4 %</b>	<b>11,9 %</b>	<b>7,0 %</b>
Autres produits et charges opérationnels	4.5	-7 862	-83 790	-2 652
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>47 570</b>	<b>-46 402</b>	<b>17 278</b>
<b>en % du CA HT</b>		<b>14,9 %</b>	<b>-14,8 %</b>	<b>6,1 %</b>
Coût de l'endettement financier net	11.1	-4 624	-2 068	-1 302
Autres produits et charges financiers	11.2	-161	1 021	541
Impôt sur le résultat	6.1	-6 951	7 408	-6 913
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>35 834</b>	<b>-40 041</b>	<b>9 604</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>35 834</b>	<b>-40 041</b>	<b>9 604</b>
<b>en % du CA HT</b>		<b>11,2 %</b>	<b>-12,8 %</b>	<b>3,4 %</b>
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		6	4	2
<b>dont part attribuable aux propriétaires de la société mère</b>		<b>35 828</b>	<b>-40 045</b>	<b>9 602</b>

### Résultat net par action – part attribuable aux propriétaires de la société mère

(en euros)	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat de base par action	13.9	1,71	-1,85	0,45
Résultat dilué par action	13.9	1,66	-1,85	0,43

## 5.2 État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>35 834</b>	<b>-40 041</b>	<b>9 604</b>
<b>Autres éléments du résultat global :</b>				
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	5.3	-1 509	541	797
Effets d'impôts		391	-123	-216
<b>Sous-total des éléments non recyclables en résultat</b>		<b>-1 118</b>	<b>418</b>	<b>581</b>
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—
Écarts de conversion	13.7	-7 113	14 446	18 646
<b>Sous-total des éléments recyclables en résultat</b>		<b>-7 113</b>	<b>14 446</b>	<b>18 646</b>
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts		-8 231	14 864	19 227
<b>Résultat global</b>		<b>27 603</b>	<b>-25 177</b>	<b>28 831</b>
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		6	4	2
<b>dont part attribuable aux propriétaires de la société mère</b>		<b>27 596</b>	<b>-25 181</b>	<b>28 830</b>

## 5.3 État de la situation financière consolidée

### Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Écarts d'acquisition	8.1	302 122	297 792	348 326
Immobilisations incorporelles	8.3	5 138	8 685	15 073
Immobilisations corporelles	8.4	9 289	12 469	14 272
Droits d'utilisation des biens pris en location	9.1	17 820	20 139	23 545
Actifs financiers et autres actifs non courants	7.1	13 098	11 810	8 817
Impôts différés actifs	6.3	20 104	23 062	14 616
<b>Actifs non courants</b>		<b>367 571</b>	<b>373 956</b>	<b>424 650</b>
Clients et comptes rattachés	7.2	178 009	148 149	105 102
Autres créances courantes	7.3	32 331	30 642	27 806
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.3	16 682	18 321	25 355
<b>Actifs courants</b>		<b>227 022</b>	<b>197 112</b>	<b>158 263</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>594 593</b>	<b>571 068</b>	<b>582 913</b>

### Capitaux propres et passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Capital		43 267	43 267	43 267
Réserves liées au capital		113 380	113 380	113 380
Réserves consolidées et autres réserves		153 785	211 204	205 965
Résultat de l'exercice		35 828	-40 045	9 602
<b>Capitaux propres – part attribuable aux propriétaires de la société mère</b>		<b>346 260</b>	<b>327 807</b>	<b>372 215</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>11</b>	<b>9</b>	<b>5</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>13</b>	<b>346 271</b>	<b>327 816</b>	<b>372 220</b>
Emprunts et dettes financières – part à long terme	11.4	87 995	84 594	60 097
Dettes financières de location – part à long terme	9.2	19 689	23 468	27 198
Impôts différés passifs	6.3	4 378	2 680	3 870
Autres dettes non courantes y compris les provisions à long terme	7.4	12 154	9 013	9 772
<b>Passifs non courants</b>		<b>124 217</b>	<b>119 755</b>	<b>100 937</b>
Emprunts et dettes financières – part à court terme	11.4	4 278	3 213	1 718
Dettes financières de location – part à court terme	9.2	4 037	5 774	6 167
Fournisseurs et comptes rattachés	7.5	11 313	11 271	10 899
Produits constatés d'avance	7.6	49 060	55 628	55 826
Autres dettes courantes	7.7	55 418	47 612	35 145
<b>Passifs courants</b>		<b>124 105</b>	<b>123 497</b>	<b>109 755</b>
<b>Total du passif</b>		<b>248 322</b>	<b>243 252</b>	<b>210 693</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>594 593</b>	<b>571 068</b>	<b>582 913</b>

## 5.4 État des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto-détenues	Réserves et résultat consolidés	Autres éléments du résultat global	Part attribuable aux :		Total
						propriétaires de la société mère	participations ne donnant pas le contrôle	
<b>Au 31/12/2021</b>	43 267	113 380	-9 822	201 106	24 283	372 215	5	372 220
Opérations sur capital	—	—	—	—	—	—	—	—
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	3 467	—	3 467	—	3 467
Opérations sur titres autodétenus	—	—	-2 124	-12 070	—	-14 194	—	-14 194
Dividendes ordinaires	—	—	—	-8 492	—	-8 492	—	-8 492
Variations de périmètre	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	40	-49	-9	0	-8
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	—	—	-2 124	-17 054	-49	-19 227	0	-19 227
Résultat net de l'exercice	—	—	—	-40 045	—	-40 045	4	-40 041
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	14 864	14 864	0	14 864
<b>Résultat global total de la période</b>	—	—	—	-40 045	14 864	-25 181	4	-25 177
<b>Au 31/12/2022</b>	43 267	113 380	-11 946	144 008	39 098	327 807	9	327 816
Opérations sur capital	—	—	—	—	—	—	—	—
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	3 631	—	3 631	—	3 631
Opérations sur titres autodétenus	—	—	-1 206	-3 172	—	-4 378	—	-4 378
Dividendes ordinaires	—	—	—	-8 402	—	-8 402	—	-8 402
Variations de périmètre	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	11	-6	5	-5	0
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	—	—	-1 206	-7 932	-6	-9 143	-5	-9 148
Résultat net de l'exercice	—	—	—	35 828	—	35 828	6	35 834
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	-8 231	-8 231	0	-8 231
<b>Résultat global total de la période</b>	—	—	—	35 828	-8 231	27 596	6	27 603
<b>Au 31/12/2023</b>	43 267	113 380	-13 152	171 903	30 861	346 260	11	346 271

## 5.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>Résultat net consolidé (y compris part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle)</b>		<b>35 834</b>	<b>-40 041</b>	<b>9 604</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions		19 315	16 544	20 181
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	5.4	3 631	3 475	3 731
Plus et moins-values de cession		-2 220	81 858	216
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>56 560</b>	<b>61 836</b>	<b>33 731</b>
Coût de l'endettement financier net	11.1	4 624	2 068	1 302
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.1	6 951	-7 408	6 913
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>		<b>68 135</b>	<b>56 496</b>	<b>41 946</b>
Impôt versé (B)		-3 045	-2 559	-2 780
Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	12.2	-32 943	-40 978	-26 224
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)</b>		<b>32 147</b>	<b>12 960</b>	<b>12 941</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8.4	-2 427	-2 316	-2 825
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		—	-2	4
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		14	—	—
Incidence des variations de périmètre	8.1	-10 198	-8 910	—
Variations des prêts et avances consentis		-186	84	-81
Autres flux liés aux opérations d'investissement		170	40	69
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)</b>		<b>-12 627</b>	<b>-11 104</b>	<b>-2 833</b>
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	13.3	—	—	2 026
Achats et reventes d'actions propres	13.2	-4 782	-13 741	-9 500
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	13.6	-8 402	-8 492	-8 623
Émissions d'emprunts	11.4	22 182	32 820	60 000
Remboursements d'emprunts	11.4	-18 749	-12 109	-38 457
Variation des dettes financières de location	4.2	-7 203	-7 239	-6 680
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)		-3 725	-1 239	-590
Autres flux liés aux opérations de financement		-425	551	98
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)</b>		<b>-21 104</b>	<b>-9 449</b>	<b>-1 726</b>
Incidence des variations des cours des devises (G)		-196	700	664
<b>Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)</b>		<b>-1 779</b>	<b>-6 893</b>	<b>9 047</b>
Trésorerie d'ouverture		18 308	25 197	16 151
Trésorerie de clôture	11.3	16 529	18 308	25 197

## 5.6 Notes aux états financiers consolidés

### Sommaire des notes aux états financiers

<b>Note 1</b>	<b>Principes comptables</b>	<b>7</b>
1.1	Base de préparation	8
1.2	Application de nouvelles normes et interprétations	8
1.3	Impact du report de l'âge légal de départ à la retraite sous IAS 19	9
1.4	Réforme fiscale internationale – Pilier 2	9
1.5	Prise en compte des risques climatiques	9
1.6	Estimations et jugements comptables déterminants	10
1.7	Format et conversion des états financiers	10
<b>Note 2</b>	<b>Méthodes et périmètre de consolidation</b>	<b>12</b>
2.1	Méthodes de consolidation	12
2.2	Principales acquisitions	12
2.3	Autres mouvements de périmètre	12
2.4	Comparabilité des comptes	12
<b>Note 3</b>	<b>Information sectorielle</b>	<b>13</b>
3.1	Ventilation par métiers du chiffre d'affaires	13
3.2	Ventilation géographique du chiffre d'affaires	13
3.3	Ventilation géographique des actifs non courants	13
<b>Note 4</b>	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>14</b>
4.1	Chiffre d'affaires	14
4.2	Achats et charges externes	16
4.3	Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	17
4.4	Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	17
4.5	Autres produits et charges opérationnels	17
<b>Note 5</b>	<b>Personnel et engagements envers le personnel</b>	<b>17</b>
5.1	Charges de personnel	17
5.2	Effectif	18
5.3	Engagements retraites et assimilés	18
5.4	Paiements fondés en actions	20
5.5	Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)	21
<b>Note 6</b>	<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>22</b>
6.1	Tableau d'analyse de la charge d'impôt sur le résultat	22
6.2	Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	22
6.3	Impôts différés actifs et passifs	23
6.4	Échéancier des déficits fiscaux reportables	24
<b>Note 7</b>	<b>Éléments du besoin en fonds de roulement et autres actifs et passifs financiers</b>	<b>26</b>
7.1	Actifs financiers et autres actifs non courants	26
7.2	Clients et comptes rattachés	27
7.3	Autres créances courantes	28
7.4	Autres dettes non courantes	28
7.5	Fournisseurs et comptes rattachés	29
7.6	Produits constatés d'avance à moins d'un an	29
7.7	Autres dettes courantes	29
<b>Note 8</b>	<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>30</b>
8.1	Écarts d'acquisition	30
8.2	Tests de dépréciation	33
8.3	Autres immobilisations incorporelles	35
8.4	Immobilisations corporelles	37
<b>Note 9</b>	<b>Contrats de location</b>	<b>38</b>
9.1	Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location	38
9.2	Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location	39

<b>Note 10</b>	<b>Provisions</b>	<b>39</b>
10.1	Provisions courantes et non courantes	39
10.2	Passifs éventuels	40
<b>Note 11</b>	<b>Financement et gestion des risques financiers</b>	<b>40</b>
11.1	Coût de l'endettement financier net	40
11.2	Autres charges et produits financiers	40
11.3	Trésorerie et équivalents de trésorerie	41
11.4	Emprunts et dettes financières – Endettement net	41
11.5	<i>Covenants</i> bancaires	42
11.6	Instruments financiers inscrits au bilan	43
11.7	Gestion des risques financiers	44
<b>Note 12</b>	<b>Flux de trésorerie</b>	<b>46</b>
12.1	Variation de l'endettement net	46
12.2	Rapprochement du B.F.R. avec le tableau de flux de trésorerie	46
12.3	Autres flux de trésorerie	47
<b>Note 13</b>	<b>Capitaux propres et résultat par action</b>	<b>47</b>
13.1	Évolution du capital social	47
13.2	Opérations sur titres autodétenus	47
13.3	Plans d'options de souscription d'actions	48
13.4	Plans d'attribution d'actions gratuites	48
13.5	Réserves liées au capital	48
13.6	Dividendes	48
13.7	Réserves de conversion	48
13.8	Objectifs, politique et procédures de gestion du capital	48
13.9	Résultats par action	48
<b>Note 14</b>	<b>Transactions avec les parties liées</b>	<b>49</b>
14.1	Transactions avec Sopra Steria Group, les sociétés liées à Sopra Steria Group et Sopra GMT	49
14.2	Filiales et participations	50
14.3	Relations avec d'autres parties liées	50
<b>Note 15</b>	<b>Engagements hors bilan</b>	<b>50</b>
15.1	Obligations contractuelles données	50
15.2	Engagements donnés liés à l'activité courante	50
15.3	Engagements reçus – <i>covenants</i> et concours bancaires courants	50
15.4	Nantissements, garanties et sûretés	51
<b>Note 16</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>51</b>
<b>Note 17</b>	<b>Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2023</b>	<b>52</b>
<b>Note 18</b>	<b>Honoraires des Commissaires aux comptes</b>	<b>52</b>

Il s'agit de la treizième publication du groupe Axway depuis son introduction en Bourse sur Euronext à Paris le 14 juin 2011. Le Conseil d'administration réuni le 21 février 2024 a arrêté les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2023. Les notes aux états financiers font partie intégrante des comptes consolidés.



## Note 1 Principes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés suivant les principes et méthodes comptables en vigueur au 31 décembre 2023. Ces principes et méthodes comptables sont exposés ci-après.

Afin d'identifier avec clarté nos principes comptables dans les notes, ces derniers ont été soulignés en bleu sur un fond beige comme ceci :

### « Principes comptables, jugements et estimations »

La table suivante est un récapitulatif des principes comptables, jugements et estimations exposés dans les notes aux comptes consolidés :

Note	Principes comptables, jugements et estimations
(1.0)	Principes comptables
(1.3)	Impact du report de l'âge légal de départ à la retraite sous IAS 19
(1.4)	Réforme fiscale internationale – Pilier 2
(1.5)	Impacts des risques environnementaux sur les états financiers consolidés
(1.6)	Estimations et jugements comptables déterminants
(1.7)	Format et conversion des états financiers
(2.1)	Méthodes de consolidation
(3.0)	Information sectorielle
(4.1)	Reconnaissance des revenus
(5.3)	Avantages du personnel
(5.4)	Paiement fondé sur des actions
(6.0)	Impôts sur les résultats
(7.1)	Actifs financiers et autres actifs non courants
(7.2)	Clients et comptes rattachés
(7.6)	Produits constatés d'avance
(8.1)	Écarts d'acquisition
(8.1)	Regroupements d'entreprises
(8.2)	Tests de dépréciation
(8.3)	Autres immobilisations incorporelles
(8.4)	Immobilisations corporelles
(9.0)	Contrats de location
(10.0)	Provisions
(11.2)	Autres charges et produits financiers
(11.3)	Trésorerie et équivalents de trésorerie
(11.4)	Emprunts et dettes financières
(11.6)	Instruments financiers inscrits au bilan
(13.2)	Titres autodétenus
(13.9)	Résultats par action

Les méthodes comptables ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

### 1.1 Base de préparation

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ont été préparés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm).

Ils ont été établis principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des avantages du personnel, des paiements en instruments de capitaux propres, des dettes financières, et des instruments financiers dérivés qui sont évalués en juste valeur.

### 1.2 Application de nouvelles normes et interprétations

#### 1.2.1 Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont les suivants :

- amendements à IAS 1 – « *Présentation des états financiers* » – *Information à fournir sur les méthodes comptables* ;
- amendements à IAS 8 – « *Définition des estimations comptables* » ;
- amendements à IAS 12 – « *Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction* » ;
- amendements à IAS 12 – « *Réforme fiscale internationale – Règles modèle Pilier 2* » ;

- IFRS 17 et amendements – « *Contrat d'assurance* » et amendements de la norme 17 ;

Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023.

### 1.2.2 Normes et interprétations publiées par l'IASB, adoptées par l'UE mais non appliquées par anticipation

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les textes publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne mais dont la date d'application est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il s'agit principalement des normes, amendements de normes et interprétations suivants :

- amendements à IAS 12 « *Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2* » d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et relatif à l'exception obligatoire concernant la comptabilisation des impôts différés liés aux impôts complémentaires Pilier 2 et relatif à aux informations à fournir pendant la période transitoire ;
- amendement à IFRS 16 « *Passif locatif découlant d'une cession-bail* » d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et relatif à la clarification du traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération ;
- amendements à IAS 1 « *Présentation des états financiers : Passifs non courants assortis de clauses restrictives* » d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et relatif au classement en tant que passif courant ou non courant ;
- amendement à IAS 7 et IFRS 7 « *Affacturage inversé – Accords de financement des dettes fournisseurs* » d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et relatif à l'amélioration de la transparence des accords de financement de fournisseurs et de leurs effets sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entreprise ;
- amendement à IAS 21 « *Absence de convertibilité* » d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et relatif à l'estimation du cours de change au comptant à une date d'évaluation lorsqu'une monnaie n'est pas échangeable contre une autre monnaie.

### 1.2.3 Normes et interprétations publiées par l'IASB, non adoptées par l'UE et non appliquées par anticipation

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les textes publiés par l'IASB, non encore adoptés par l'Union Européenne, dont la date d'application est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il s'agit principalement des normes, amendements de normes et interprétations suivants :

- Norme IFRS 14 « *Comptes de report réglementaires* ».

## 1.3 Impact du report de l'âge légal de départ à la retraite sous IAS 19

La loi FLSS, en vigueur depuis le 14 avril 2023 après validation du Conseil constitutionnel, modifie l'âge légal de départ à la retraite, le repoussant de 62 à 64 ans. La durée de cotisation pour le taux plein passe à 43 ans en 2027, avec un âge de départ à taux plein fixé à 67 ans. Avant la réforme, Axway calculait les indemnités sur la base d'un départ à 65 ans. En raison des spécificités de la population d'ingénieurs et de consultants, le Groupe a jugé raisonnable de repousser l'âge de départ à la retraite à 67 ans. L'impact financier de cette modification de régime est de 0,4 M€. Il est constaté dans les comptes au 31 décembre 2023 sous le *Résultat opérationnel d'activité*.

## 1.4 Réforme fiscale internationale – Pilier 2

Cette réforme fiscale internationale a pour objectif de mettre en place une imposition minimale sur les bénéfices de 15 % dans les juridictions où les groupes internationaux exercent des activités. À ce stade, le Groupe Axway serait concerné par cette réforme fiscale à travers sa holding Sopra GMT dont le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 750 M€.

Comme décrit dans la note 7.2.5 du chapitre 7 « Capital et actionariat Axway Software » du Document d'enregistrement universel 2023, Sopra GMT, est la holding animatrice d'Axway Software et de Sopra Steria Group. Elle exerce un contrôle sur le Groupe Axway du fait de la détention directe et indirecte (dans le cadre du concert) de plus de la moitié du capital social (52,77 %) et de 63,55 % des droits de vote exerçables.

L'entrée en vigueur de cette réforme est applicable aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 selon la chronologie suivante :

- **pendant la période de Transition qui couvre les exercices fiscaux 2024, 2025 et 2026** : les mesures de sauvegarde transitoires CbCR seraient appliquées en combinant les entités du groupe Axway aux entités de Sopra Steria Group dans chaque juridiction où les groupes opèrent. Au cours de cette période, le groupe Axway anticipe un impact financier non significatif ;
- **au-delà de la période Transition** : en l'état actuel de la réglementation, les mesures de sauvegarde transitoires décrites ci-dessus prendront fin à compter de l'exercice 2027. Le groupe Axway anticipe un impôt complémentaire à payer en Irlande car cette juridiction bénéficie d'un faible taux d'impôt nominal. Le groupe Axway anticipe un impôt complémentaire non significatif en Bulgarie et en Roumanie. Celles-ci bénéficient soit d'un faible taux d'impôt nominal soit de déductions fiscales spéciales mais ces implantations bénéficieraient des mesures d'exclusion basées sur la masse salariale et les investissements. Hormis ces trois juridictions, les entités du Groupe sont implantées dans des juridictions à taux d'imposition supérieur au taux de Pilier 2.

Le Groupe anticipe de constater les premiers impacts liés à l'application de Pilier 2 au plus tôt à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

## 1.5 Prise en compte des risques climatiques

Le Groupe estime que, actuellement, les changements climatiques n'influent pas sur ses états financiers, compte tenu de la nature de ses activités. Par ailleurs, sa trajectoire pour réduire les émissions d'ici à 2028 est détaillée dans la note 3.4 « Engagement environnemental : contribuer à l'atténuation du changement climatique ». En 2023, cet engagement environnemental a un impact non significatif sur ses comptes.

## 1.6 Estimations et jugements comptables déterminants

### Principes comptables, jugements et estimations

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et certains éléments du compte de résultat.

La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

#### 1.6.1 Estimations et hypothèses comptables déterminantes

##### Principes comptables, jugements et estimations

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

Note	Principes comptables déterminants
(4.1)	Reconnaissance des revenus
(5.3)	Évaluation des engagements de retraite
(6.0)	Évaluation des actifs d'impôt différé
(8.1)	Évaluation des écarts d'acquisition
(10.0)	Évaluation des provisions

#### 1.6.2 Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables

##### Principes comptables, jugements et estimations

Aucun jugement réalisé par la Direction lors de l'application des méthodes comptables du Groupe (à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations) n'a d'impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

## 1.7 Format et conversion des états financiers

### 1.7.1 Format des états financiers

#### Principes comptables, jugements et estimations

Concernant la présentation des comptes consolidés, Axway Software applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2020-01 du 6 mars 2020 relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon des normes comptables internationales.

Le format du compte de résultat a été adapté pour améliorer la présentation de la performance de l'entreprise : un agrégat intitulé *Résultat opérationnel d'activité* a été introduit avant le *Résultat opérationnel courant*. Il s'agit d'un indicateur utilisé en interne par la Direction pour évaluer la performance de l'entreprise. Cet indicateur correspond au *Résultat opérationnel courant* retraité :

- de la charge relative au coût et aux avantages accordés aux bénéficiaires d'actions gratuites ;
- des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

Le *Résultat opérationnel* est ensuite obtenu en additionnant au *Résultat opérationnel courant* les Autres produits et charges opérationnels. Ceux-ci correspondent à des produits et des charges opérationnels inhabituels, anormaux, peu fréquents, non prédictifs, et de montant particulièrement significatif. Ils sont présentés de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance liée aux activités courantes.

Enfin, dans l'analyse de la Variation de l'endettement net, le Groupe distingue l'EBITDA. Cet agrégat correspond au *Résultat opérationnel d'activité* hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans ce dernier indicateur.

#### 1.7.2 Conversion des états financiers

##### a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

##### Principes comptables, jugements et estimations

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du périmètre de consolidation sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les comptes consolidés sont établis en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société mère Axway Software.

## b. Conversion des comptes des filiales étrangères

### Principes comptables, jugements et estimations

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du périmètre de consolidation dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- tous les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Autres éléments du résultat global* et sont stockés en capitaux propres dans les réserves de conversion (cf. note 13.7).

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Réserves de conversion* en application de la norme IAS 21. Les écarts de change relatifs aux prêts intra-groupe sont considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

### Hyperinflation

Aucune entité exerçant ses activités dans une économie hyper-inflationniste n'est intégrée dans le périmètre de consolidation.

Les taux utilisés pour la conversion des principales devises étrangères au sein du Groupe sont les suivants :

1 € / Devise	Taux moyens de la période			Taux de fin de période		
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Livre sterling	0,8698	0,8528	0,8596	0,8691	0,8869	0,8403
Couronne suédoise	11,4788	10,6296	10,1465	11,0960	11,1218	10,2503
Leu roumain	4,9467	4,9313	4,9215	4,9756	4,9495	4,9490
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558
Dollar américain	1,0813	1,0531	1,1827	1,1050	1,0666	1,1326
Dollar australien	1,6288	1,5167	1,5749	1,6263	1,5693	1,5615
Dollar de Hong Kong	8,4650	8,2451	9,1932	8,6314	8,3163	8,8333
Dollar de Singapour	1,4523	1,4512	1,5891	1,4591	1,4300	1,5279
Yuan (Chine)	7,6600	7,0788	7,6282	7,8509	7,3582	7,1947
Réal (Brésil)	5,4010	5,4399	6,3779	5,3618	5,6386	6,3101
Franc suisse	0,9718	1,0047	1,0811	0,9260	0,9847	1,0331
Roupie indienne	89,3001	82,6864	87,4392	91,9045	88,1710	84,2292

## c. Conversion des opérations en devises

### Principes comptables, jugements et estimations

Les opérations en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction.

Les gains et les pertes de change résultent soit du règlement de ces opérations, soit de la conversion au cours de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en devises étrangères. Les gains et les pertes de changes sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre d'un investissement net dans une entité étrangère.

## Note 2 Méthodes et périmètre de consolidation

### 2.1 Méthodes de consolidation

#### Principes comptables, jugements et estimations

La société Axway Software est l'entreprise consolidante.

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif d'Axway Software sont consolidés par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, le Groupe contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité émettrice ; et
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Axway Software n'exerce d'influence notable ou de contrôle conjoint sur aucune entreprise.

Axway Software ne contrôle, directement ou indirectement, aucune entité *ad hoc*.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.

Le périmètre de consolidé est présenté en note 17.

### 2.2 Principales acquisitions

#### Entrées de périmètre

En 2023, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes :

- **Advalvas** : le 15 mars 2023, le Groupe a réalisé l'acquisition de 100 % du capital de la société Advalvas Europe NV en Belgique. Les activités d'Advalvas ont été intégrées dans les comptes d'Axway à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Les actifs acquis et les passifs assumés sont évalués à 0,4 M€, avec un écart d'acquisition de 5,8 M€ ;
- **Cycom Finances** : le 19 octobre 2023, le Groupe a réalisé l'acquisition de 100 % du capital de Cycom Finances en France. De manière concomitante, Axway a cédé les activités de conseils de Cycom Finances à KPMG France. Les activités de Cycom Finances ont été tuppées dans les comptes d'Axway à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. Les actifs acquis et les passifs assumés sont évalués à - 0,4 M€, avec un écart d'acquisition de 4,7 M€.

En 2022, le Groupe avait procédé à l'acquisition suivante :

- **Dxchange** : le 15 juin 2022, le Groupe avait acquis 100 % du capital de la société DXchange Technologies Private Limited en Inde. Les actifs acquis et les passifs assumés s'élevaient à - 0,8 M€ et l'écart d'acquisition à 12,4 M€.

### 2.3 Autres mouvements de périmètre

#### Sorties de périmètre

Il n'y a pas de sortie de périmètre en 2023 et en 2022.

La société Cycom Finances en France a fait l'objet d'une dissolution anticipée sans liquidation le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Cette opération est sans impact sur le périmètre de consolidation.

### 2.4 Comparabilité des comptes

Aucune information pro-forma n'est à fournir en 2023.

## Note 3 Information sectorielle

### Principes comptables, jugements et estimations

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le *management* d'Axway. Le Groupe est qualifié de mono-sectoriel dans la mesure où il n'est pas possible d'obtenir un ROA par secteur d'activité quel que soit l'axe, qu'il soit géographique ou par métier. Le principal décideur opérationnel dispose régulièrement des éléments suivants :

- un chiffre d'affaires par métier : Licences, Souscription, Maintenance et Services ; et
- du chiffre d'affaires géographique axé sur trois régions : l'Europe, les Amériques et l'Asie Pacifique ; et
- un ROA consolidé.

### 3.1 Ventilation par métiers du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022		Exercice 2021	
Licences	8 824	2,8 %	11 584	3,7 %	18 568	6,5 %
Souscription	186 632	58,5 %	153 984	49,0 %	114 205	40,0 %
Maintenance	86 993	27,3 %	111 161	35,4 %	118 955	41,7 %
Services	36 527	11,5 %	37 303	11,9 %	33 820	11,8 %
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>318 976</b>	<b>100,0 %</b>	<b>314 031</b>	<b>100,0 %</b>	<b>285 548</b>	<b>100,0 %</b>

En 2023, les contrats de Souscription *Customer Managed* ont engendré 93,5 M€ de revenus *upfront*, enregistrés lors de la signature. Cela représente une augmentation de 18,9 % par rapport à 2022 (78,7 M€). En 2021, ces revenus *upfront* s'élevaient à 51,5 M€.

Pour information, les activités Synclivity et Mailgate, cédées au cours de l'exercice 2022, avaient généré respectivement un chiffre d'affaires de 3,1 M€ et 6,6 M€ en 2022.

Les principaux clients du Groupe représentent individuellement 10 % ou moins des revenus. Axway a une faible dépendance à l'égard de ces principaux clients.

### 3.2 Ventilation géographique du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022		Exercice 2021	
France	99 889	31,3 %	91 601	29,2 %	81 429	28,5 %
Reste de l'Europe	76 066	23,8 %	68 409	21,8 %	67 419	23,6 %
États-Unis	119 850	37,6 %	126 897	40,4 %	114 675	40,2 %
Reste des Amériques	6 560	2,1 %	6 370	2,0 %	4 699	1,6 %
Asie/Pacifique	16 611	5,2 %	20 754	6,6 %	17 325	6,1 %
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>318 976</b>	<b>100,0 %</b>	<b>314 031</b>	<b>100,0 %</b>	<b>285 548</b>	<b>100,0 %</b>

### 3.3 Ventilation géographique des actifs non courants

(en milliers d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022		Exercice 2021	
France	91 991	26,5 %	90 178	25,7 %	93 709	22,9 %
International	255 476	73,5 %	260 716	74,3 %	316 395	77,1 %
<b>Total actif non courant*</b>	<b>347 467</b>	<b>100,0 %</b>	<b>350 894</b>	<b>100,0 %</b>	<b>410 105</b>	<b>100,0 %</b>

\* Hors instruments financiers, actifs d'impôts différés, actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

## Note 4 Résultat opérationnel

En 2023, Axway a réalisé un chiffre d'affaires de 319,0 M€, en hausse de 5,8 % organiquement et de 1,6 % au total. Le résultat d'exploitation a atteint 62,8 M€ sur la période, soit 19,7 % du chiffre d'affaires, contre 14,7 % en 2022.

C'est une performance supérieure à celle initialement anticipée ; le Groupe a par conséquent informé le marché en publiant, le 24 janvier 2024, un communiqué de presse intitulé « Axway Software : Résultats annuels préliminaires ».

Comme sur les trois années précédentes, l'activité Souscription a connu une très forte croissance en 2023. Avec un chiffre d'affaires annuel de 186,6 M€, l'activité a progressé de 21,2 % au total et de 27,4 % organiquement. L'activité Souscription représente désormais 58,5 % du chiffre d'affaires total d'Axway. Alors que le chiffre d'affaires reconnu au titre des contrats Axway Managed continue de progresser à un rythme dynamique mais linéaire, avec une croissance de l'ordre de 16 %, le chiffre d'affaires Customer Managed a de nouveau enregistré une très forte hausse de 30 %. Les revenus *upfront* issus des contrats de Souscription Customer Managed ont représenté 93,5 M€ en 2023 (78,7 M€ en 2022). La valeur annuelle des contrats de Souscription (ACV) conclus en 2023 a, pour sa part, atteint 49,9 M€, en augmentation de 1,4 %.

Le chiffre d'affaires Maintenance a atteint 87,0 M€ en 2023, en recul total de 21,7 % et organique de 19,4 %. Alors que le taux de renouvellement des contrats a atteint 94 %, le recul de l'activité s'explique principalement par la diminution des ventes de licences et la migration continue des clients vers les offres en Souscription.

Le périmètre de consolidation a évolué suite aux différentes opérations de rationalisation du portefeuille de produits, avec un effet négatif de 8,2 M€. Les variations de change ont eu un impact négatif sur le chiffre d'affaires de 4,4 M€, principalement du fait de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

Le résultat d'exploitation s'est amélioré pour la quatrième année consécutive, s'établissant à 62,8 M€ sur la période, soit 19,7 % du chiffre d'affaires, contre 14,7 % en 2022. Les charges d'exploitation rapportées au chiffre d'affaires ont continué à diminuer grâce à une gestion optimisée des coûts et à la cession des activités Syncplicity et Mailgate.

En synthèse, nous constatons les points suivants pour l'exercice 2023 :

- une croissance continue des revenus de Souscription, progrès stratégiques et acquisition de nouveaux Clients au cours de l'exercice 2023 ;
- une part des revenus issus de contrats renouvelables en croissance, à 85,8 % à fin 2023 contre 84,0 % un an plus tôt. L'ARR (*Annual Recurrent Revenue*) d'Axway est de 228,7 M€, en hausse de 6,6 % à périmètre et taux de change constants par rapport à fin 2022. A noter que l'ARR d'Axway à fin 2022 a été retraité pour tenir compte d'un changement méthodologique et s'élève ainsi à 214,5 M€ contre 196,5 M€ initialement indiqué. ;
- un Résultat opérationnel d'activité en hausse à 62,8 M, soit 19,7 % du chiffre d'affaires, contre 14,7 % en 2022 ;
- une marge brute en légère hausse à 72,7 % par rapport à 2022 (70,9 %) dans un contexte de transformation du modèle d'affaires ;
- une optimisation des dépenses opérationnelles. Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires, toutes les charges opérationnelles ont baissé passant au total de 56,2 % en 2022 à 53,0 % en 2023.

Les coûts de « Sales & Marketing » s'établissent à 81,6 M€ (25,6 % du chiffre d'affaires) en forte baisse par rapport à 2022 (29,7 % du chiffre d'affaires). Cette variation s'explique par la rationalisation des coûts de distribution que le Groupe a menée dans les régions US et APAC.

Les frais de Recherche & Développement sont stables et s'élèvent à 60,1 M€ soit 18,8 % du chiffre d'affaires contre 18,3 % en 2022.

Les frais généraux sont stables et représentent 27,2 M€ soit 8,5 % des revenus, contre 8,2 % en 2022.

### 4.1 Chiffre d'affaires

#### 4.1.1 Reconnaissance des revenus

##### Principes comptables, jugements et estimations

La norme applicable est IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des Clients ».

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels ;
- la Souscription de type Software as a Service ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation.

#### a. En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les Clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

##### I. Le chiffre d'affaires licence

Le chiffre d'affaires licence est comptabilisé immédiatement lors de la livraison car les accords de ventes de licence constituent, en substance, une vente de droits. La livraison doit être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies. Elles sont remplies lorsque les prestations, restant éventuellement à exécuter, ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

##### II. Le chiffre d'affaires maintenance

Le chiffre d'affaires maintenance est comptabilisé prorata temporis et, généralement, facturé d'avance.

### III. Le chiffre d'affaires des prestations de services

Le chiffre d'affaires des prestations de services le plus fréquemment effectuées en mode régie, est enregistré au fur et à mesure de la réalisation de ces prestations, c'est-à-dire généralement au moment de la facturation. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait qui est alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe f ci-dessous.

#### b. Prestations dans le cadre d'un contrat de Software as a Service

Le fournisseur transfère le contrôle du service progressivement au client et de ce fait reconnaît le chiffre d'affaires progressivement : « le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ».

En complément, l'offre *Customer Managed*, répondant à une demande croissante de nos Clients, fait l'objet d'une reconnaissance des revenus spécifique décrite ci-dessous.

L'offre *Customer Managed* est une offre *Hybrid Integration Platform*, vendue au client sous la forme d'un ensemble de prestations qui inclut à la fois :

- des éléments *on-premise*, hébergés chez le client ;
- des éléments *Software as a Service*, hébergés par Axway.

Trois obligations de performance distinctes sont ainsi identifiées : Licence, Maintenance et Souscription. Conformément à IFRS 15, le chiffre d'affaires est enregistré selon trois méthodes différentes.

#### I. Les prestations on-premise

Elles sont reconnues au moment de la livraison, c'est-à-dire au moment où le transfert de contrôle de la licence *on-premise* est réalisé. Ces éléments sont hébergés chez le client ; comme des licences classiques. La reconnaissance des revenus se fait donc suivant le même modèle que pour une licence *on-premise* classique, à savoir :

- une partie licence (obligation de performance qui sera reconnue en totalité au moment du transfert de contrôle et de la mise à disposition des clés) ; et
- une partie maintenance (obligation de performance associée qui sera reconnue sur la durée du contrat).

#### II. Les prestations liées au Software as a Service

Ces prestations, mises à jour, maintenues et hébergées par Axway, sont reconnues de manière linéaire sur la durée du contrat (obligation de performance unique).

Le prix de transaction du contrat est affecté à chaque obligation de performance conformément à la grille tarifaire. Si le prix de transaction du contrat s'accompagne d'une remise par rapport à la grille tarifaire, cette remise est alors appliquée proportionnellement au chiffre d'affaires de chaque obligation de performance qui compose le contrat.

#### c. Parfois, des contrats composés d'obligations de performance distinctes (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le prix de transaction du contrat est affecté à chaque obligation de performance comme suit : le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres performances qui le composent c'est-à-dire la maintenance et les prestations associées.

Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux Clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé en fonction des meilleures estimations de la Direction. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

#### d. Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel ou à la mise en place du service Software as a Service

En cas de vente de progiciel, cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significatif et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e ci-dessous.

En cas de travaux préliminaires et jugés essentiels à la mise en place de la solution Software as a Service, le contrat est considéré en son ensemble, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la durée du contrat comme décrit au paragraphe b ci-dessus.

#### e. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan au poste *Produits constatés d'avance*.

#### f. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe.



**g. Les soldes de contrats dans l'état de la situation financière**

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées (Passifs sur contrats Clients) figurent au bilan au poste *Produits constatés d'avance* pour la part à moins d'un an et au poste *Autres dettes non courantes* pour la part à plus d'un an. Les actifs et passifs sur contrats Clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel.

**h. Actifs comptabilisés au titre des coûts d'obtention ou d'exécution de contrats conclus avec des Clients****Coûts d'obtention de contrat : les commissions des commerciaux sur les revenus de Souscription**

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

Les coûts d'obtention de contrat capitalisés et reportés en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

**Coûts d'exécution de contrat : phase préparatoire des contrats de Souscription**

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat. Ils sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Les contrats de Souscription nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*).

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisés en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

**4.1.2 Activité par métiers**

La ventilation par métier du chiffre d'affaires est détaillée dans la note 3.1 « Ventilation par métier du chiffre d'affaires ».

**4.1.3 Activité par zones géographiques**

La ventilation par zone géographique du chiffre d'affaires est détaillée dans la note 3.2 « Ventilation du chiffre d'affaires par pays ».

**4.2 Achats et charges externes****4.2.1 Achats**

(en milliers d'euros)

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Achats de sous-traitance	22 943	25 010	25 839
Achats non stockés de matériel et fournitures	1 563	1 736	485
Achats de marchandises et variation de stock de marchandises	179	197	274
<b>Total achats</b>	<b>24 685</b>	<b>26 942</b>	<b>26 597</b>

Les achats diminuent de - 2,3 M€ par rapport à 2022. Les achats de sous-traitance, principalement des coûts d'hébergement *Cloud*, sont importants en raison du développement de l'activité *Souscription*. L'évolution constatée s'explique par une meilleure maîtrise des coûts de vente, notamment ceux liés aux revenus de *Souscription* (coûts d'hébergement), et par les économies résultant de la baisse de l'activité de maintenance. L'impact des taux de change est négligeable sur l'exercice (- 0,5 M€). La marge brute atteint 72,7 % en 2023, en légère hausse par rapport à 2022 (70,9 %).

**4.2.2 Charges externes**

(en milliers d'euros)

	Exercice 2023		Exercice 2022		Exercice 2021	
Locations et charges locatives	9 791	25,0 %	9 856	25,8 %	8 472	25,3 %
Charges de loyers – ajust. IFRS 16	-6 515	-16,7 %	-6 395	-16,7 %	-5 486	-16,4 %
Maintenance, entretien et réparations	11 423	29,2 %	10 282	26,9 %	9 410	28,0 %
Personnel extérieur de structure	164	0,4 %	70	0,2 %	95	0,3 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 316	18,7 %	6 973	18,2 %	6 123	18,3 %
Publicité et relations publiques	2 293	5,9 %	4 350	11,4 %	4 939	14,7 %
Déplacements et missions	4 010	10,3 %	3 286	8,6 %	1 769	5,3 %
Télécommunications	1 136	2,9 %	1 645	4,3 %	1 651	4,9 %
Divers	9 476	24,2 %	8 171	21,4 %	6 576	19,6 %
<b>Total charges externes</b>	<b>39 093</b>	<b>100,0 %</b>	<b>38 238</b>	<b>100,0 %</b>	<b>33 547</b>	<b>100,0 %</b>

Les charges externes sont stables (+ 0,9 M€) par rapport à celles de 2022.

L'impact des taux de change est négligeable sur l'exercice (- 0,4 M€).

### 4.3 Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	361	353	588
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	4 044	4 188	4 254
Dotations aux amortissements droits d'utilisation des biens loués – IFRS 16	5 723	5 486	5 562
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>10 128</b>	<b>10 026</b>	<b>10 404</b>
Dotations aux dépréciations des actifs circulants nettes des reprises non utilisées	1 642	974	282
Dotations aux provisions pour risques et charges nettes des reprises non utilisées	63	415	62
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>1 705</b>	<b>1 389</b>	<b>344</b>
<b>Total dotations aux amortissements, provisions et dépréciations</b>	<b>11 832</b>	<b>11 415</b>	<b>10 748</b>

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à travers les dotations aux amortissements sur les droits d'utilisation des biens loués, se traduit par une charge de 5,7 M€ en 2023. Cette charge est similaire aux 5,5 M€ enregistrés en 2022.

### 4.4 Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés

Cette rubrique correspond aux dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés dans le cadre d'acquisition d'entreprise. Le montant constaté en 2023 est au total de 3,2 M€ au titre des Relations Clients (0,6 M€) et des Technologies (2,6 M€) (cf. note 8.3). En 2022, ces dotations s'étaient élevées à 5,5 M€ respectivement pour 1,8 M€ et 3,7 M€.

Les actifs incorporels acquis au titre des activités Advalvas et Cycom Finances seront valorisés et constatés dans les comptes à compter de l'exercice 2024.

### 4.5 Autres produits et charges opérationnels

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a réalisé plusieurs opérations non courantes et significatives, engendrant une charge totale de 7,9 M€. Cette charge se décompose comme suit :

1. plan de restructuration (3,8 M€) : mené en France (0,5 M€), en Suède (0,3 M€), en Irlande (0,2 M€), aux Pays-Bas (0,3 M€), en Bulgarie (0,1 M€), aux États-Unis (0,8 M€), au Royaume-Uni (0,2 M€) et en Chine (0,8 M€) ;
2. charges liées à l'acquisition d'Advalvas Europe NV (0,3 M€) ;
3. charges liées à l'acquisition de Cycom Finances (0,4 M€) ;
4. coûts d'implémentation du système *Cloud* de Workday (0,7 M€) : reportés dans la rubrique « Autres charges opérationnelles » ;
5. réforme du report de l'âge légal de départ à la retraite (gain de 0,4 M€) ;
6. provision pour risque liée au paiement de taxes sur les ventes au Brésil (2,9 M€) ;
7. rationalisation des bureaux à La Défense : génération d'un gain net de 2,2 M€, dépréciation sur mobilier (- 1,3 M€), et provision pour remise en état des bureaux (- 1,2 M€) ;

Le Groupe prévoit d'emménager dans un espace redimensionné avec une double certification environnementale (HQE « Exceptionnel » et BREEAM « Excellent »).

En 2022, le Groupe avait enregistré d'importants produits et charges opérationnels non récurrents (- 83,8 M€), notamment liés à la sortie de l'écart d'acquisition de l'activité Syncplicity (- 77,3 M€).

## Note 5 Personnel et engagements envers le personnel

### 5.1 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et traitements	147 165	159 185	150 690
Charges sociales	35 018	36 406	35 080
Crédit d'impôt recherche	-3 789	-5 545	-6 295
Intéressement des salariés	1 292	1 071	844
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	-129	324	311
<b>Total charges de personnel</b>	<b>179 558</b>	<b>191 441</b>	<b>180 629</b>

Les charges de personnel représentent 56,3 % du chiffre d'affaires en 2023, en baisse par rapport à 2022 (61,0 %). En valeur absolue, elles sont en baisse de 6,2 %. À taux de change constant, le total des charges de personnel est en baisse à -5,0 % par rapport à 2022.

Bien que les rémunérations variables aient augmenté en raison de la hausse du chiffre d'affaires, la rationalisation de l'organisation et le recentrage stratégique ont permis de contenir la masse salariale en 2023. L'effectif moyen a diminué passant de 1 618 en 2022 à 1 495 en 2023.

## 5.2 Effectif

Effectif fin de période	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
France	432	437	466
International	1 033	1 088	1 246
<b>Total</b>	<b>1 465</b>	<b>1 525</b>	<b>1 712</b>

Effectif moyen	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
France	435	452	474
International	1 061	1 166	1 325
<b>Total</b>	<b>1 495</b>	<b>1 618</b>	<b>1 799</b>

## 5.3 Engagements retraites et assimilés

### Principes comptables, jugements et estimations

#### a. Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. Le Groupe n'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

#### b. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes concernent essentiellement la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite. La convention collective, dont Axway Software SA dépend, ne mentionne pas de plafond lié aux indemnités de départ en retraite.

Le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous, supporte directement les régimes à prestations définies.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies. Cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Selon cette méthode, chacune des unités est évaluée de manière séparée pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie. Des obligations qui sont libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultent de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies. Ils incluent d'une part les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et d'autre part les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, en conformité avec la norme IAS 19 révisée.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, couverture médicale, médaille du travail. Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les provisions retraites concernent principalement le régime à prestations définies, non financés par des actifs de couverture, en France.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de fin de carrière. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite. Ces dispositions ont été modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites. La provision pour indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle.

Les engagements de retraite et assimilés se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	Variation des écarts actuariels	31/12/2023
France	6 686	—	658	-511	—	-390	1 520	7 963
Allemagne	30	—	111	-17	—	-94	—	30
Bulgarie	46	-9	—	—	—	0	—	38
<b>Total des engagements retraites et assimilés</b>	<b>6 762</b>	<b>-9</b>	<b>770</b>	<b>-528</b>	<b>—</b>	<b>-484</b>	<b>1 520</b>	<b>8 030</b>
<b>Impact (net des charges encourues)</b>								
Résultat opérationnel courant			400		—			
Résultat financier			370		—			
<b>TOTAL</b>			<b>770</b>		<b>—</b>			

### c. Hypothèses actuarielles de la provision pour indemnités de départ en retraite d'Axway Software

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre du régime pour la société Axway Software sont les suivantes :

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Indice de référence pour l'actualisation	Source : Bloomberg	Source : Bloomberg	Source : Bloomberg
Taux d'actualisation des engagements	3,30 %	3,90 %	1,10 %
Taux d'augmentation future des salaires	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Age de départ à la retraite	67 ans	65 ans	65 ans
Table de mortalité	INSEE 2018-2020	INSEE 2017-2019	INSEE 2016-2018

Les tables de *turnover* sont établies pour chaque société concernée. Elles sont calculées par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture en fonction de l'historique des démissions des cinq dernières années.

À partir de 2023, l'âge légal de départ à la retraite a été réformé en France. Les principales modifications de la réforme portent sur le recul de l'âge légal de départ à la retraite, de 62 à 64 ans et sur l'allongement de la durée de cotisation pour bénéficier du taux plein à 43 ans dès 2027. Le Groupe a retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au lieu de 65 ans. Cette position du Groupe est décrite dans la note 1.3 « Impact du report de l'âge légal de départ à la retraite sous IAS 19 ».

La mise à jour des taux de turnover sur cinq ans et des hypothèses relatives aux modalités de départ majore l'engagement de + 580 k€.

### d. Tableau d'évolution de la provision pour indemnités de départ en retraite d'Axway Software

(en milliers d'euros)	Valeur actualisée de l'obligation non financée	Engagements nets au bilan	Comptabilisation en compte de résultat
<b>31 décembre 2021</b>	<b>6 771</b>	<b>6 771</b>	<b>368</b>
Variation de périmètre	—	—	—
Coût des services rendus	463	463	463
Coût financier	76	76	76
Prestations services aux salariés	-166	-166	-166
Autre mouvement	—	—	—
Variation des écarts actuariels	-457	-457	—
<b>31 décembre 2022</b>	<b>6 686</b>	<b>6 686</b>	<b>373</b>
Variation de périmètre	—	—	—
Coût des services rendus	400	400	400
Coût financier	259	259	259
Prestations services aux salariés	-511	-511	-511
Autre mouvement	-390	-390	-390
Variation des écarts actuariels	1 520	1 520	—
<b>31 décembre 2023</b>	<b>7 963</b>	<b>7 963</b>	<b>-243</b>

### e. Analyse de la variation des écarts actuariels reconnus pour Axway Software

Les écarts actuariels résultent uniquement des variations de la valeur actualisée de l'obligation, en l'absence d'actifs du régime.

Ces écarts incluent les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qui s'est effectivement produit.

La perte actuarielle reconnue sur l'exercice 2023 est de 1 520 k€ pour Axway Software.

## Comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

Les ajustements des passifs liés à l'expérience sont présentés pour la société Axway Software dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	7 963	6 686	6 771
Ajustement des passifs liés à l'expérience	580	257	-61
Ajustement des passifs liés à l'expérience (en % des engagements)	7,28 %	3,84 %	-0,91 %

La ventilation par échéance de l'engagement de retraite France pour Axway Software, actualisé à 3,30 %, est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2023
<b>Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :</b>	
- à moins de 1 an	229
- de 1 à 2 ans	167
- de 2 à 3 ans	55
- de 3 à 4 ans	92
- de 4 à 5 ans	312
- de 5 à 10 ans	3 218
- de 10 à 20 ans	2 572
- à plus de 20 ans	1 319
<b>Engagement total</b>	<b>7 963</b>

### f. Test de sensibilité des taux d'actualisation sur les indemnités de départ en retraite d'Axway Software

Sur les passifs de retraite d'Axway Software, une variation de (+/-) 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une variation des engagements de -456 k€/ +497 k€.

## 5.4 Paiements fondés en actions

### Principes comptables, jugements et estimations

Le Groupe applique IFRS 2 pour les attributions d'actions gratuites accordées au personnel.

Des actions gratuites Axway Software sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le Groupe à la date d'exercice et avec ou sans conditions de performance du Groupe. L'avantage accordé au titre des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé dans les états financiers.

La charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au titre d'un plan d'attribution gratuite d'actions est égale à la juste valeur des actions octroyées au personnel multipliée par le nombre probable d'actions à remettre aux bénéficiaires qui seront présents à la date d'acquisition des actions (ce nombre d'actions est révisé pendant la période d'acquisition des droits en fonction des changements d'estimation de *turnover* des salariés).

La juste valeur des actions gratuites est déterminée une fois pour toutes à la date d'attribution sur la base du prix de marché de l'action ajusté pour tenir compte des caractéristiques et conditions de l'attribution des actions. Ce montant n'est pas réévalué ultérieurement en cas de variations de juste valeur.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilés*.

En 2023, les charges liées aux attributions gratuites d'actions accordées aux salariés dont le Directeur Général s'élèvent à 4,2 M€ (3,4 M€ en 2022) dont -0,6 M€ de contribution patronale.

Le nouveau plan attribué en 2023 représente une charge de 0,8 M€ sur la période. Les plans d'attribution d'actions gratuites en cours sont décrits ci-dessous :

Plans	LTI Plan BEYOND - 2020	LTI Plan FOCUS - 2021	LTI Plan ACHIEVE - 2022	LTI Plan WINNING - 2023
Description	Attribution d'actions gratuites pour l'équipe Axway Leadership, les membres du Comité Exécutif ainsi que d'autres personnes considérées comme clés pour le Groupe			
Date d'attribution	Juil. 2020	Juil. 2021	Juil. 2022	Avr. 2023
Nombre d'actions pouvant être attribuées en actions	295 000	240 000	265 000	281 500
Durée d'évaluation de la performance	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Période d'évaluation de la performance	Janv. 2020 à déc. 2022	Janv. 2021 à déc. 2023	Janv. 2022 à déc. 2024	Janv. 2023 à déc. 2025
Durée d'acquisition des droits jusqu'à l'attribution définitive	Juil. 2020 à mars. 2023	Juil. 2021 à mars. 2024	Juil. 2022 à mars. 2025	Mai. 2023 à mars. 2026
Conditions de présence prévues dans le plan	Présence au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition (applicable à tous les LTI Plans)			
Conditions de performance prévues dans le plan	Niveau de performance (croissance organique des signatures et résultat opérationnel d'activité)	Niveau de performance (règle des 40 – croissance organique plus résultat opérationnel d'activité et croissance du revenu API Amplify)	Niveau de performance (croissance organique des signatures et résultat opérationnel d'activité)	Niveau de performance (croissance organique du chiffre d'affaires et résultat opérationnel d'activité)
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	200 711	137 155	260 416	–
Nombre d'actions attribuées en 2023	–	–	–	281 500
Nombre d'actions annulées en 2023	6 537	24 024	16 250	11 000
Nombre d'actions définitivement attribuées en 2023	194 174	–	–	–
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 31 décembre 2023	0	113 131	244 166	270 500
<b>(Charges)/produits reconnus au compte de résultat au titre de l'exercice en milliers d'euros</b>	<b>-259</b>	<b>-1 155</b>	<b>-1 374</b>	<b>-844</b>

Les plans LTI Beyond, Focus, Achieve et Winning accordent respectivement 100 000, 30 000, 30 000 et 30 000 actions à Monsieur Patrick Donovan, en qualité de Directeur Général du Groupe. Les charges correspondantes pour l'exercice 2023 sont reportées dans la note 5.5 « Rémunérations des principaux dirigeants ».

## 5.5 Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)

Les éléments figurant dans le tableau ci-après concernent les membres du Conseil d'administration et la Direction Générale.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Avantages à court terme <sup>(1)</sup>	1 956	1 794	1 046
Avantages sur capitaux propres	588	1 021	572
<b>Total rémunération des principaux dirigeants</b>	<b>2 544</b>	<b>2 814</b>	<b>1 618</b>

(1) Les avantages à court terme comprennent les rémunérations fixes et variables, les avantages en nature et les jetons de présence.

### Année 2023

Au titre de l'exercice 2023, le Conseil d'administration du 21 février 2024 a préconisé de donner une part variable de 910,4 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 16 mai 2024, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 11 mai 2023 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2023.

### Année 2022

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'administration du 22 février 2023 a préconisé de donner une part variable de 803,3 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 11 mai 2023, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 24 mai 2022 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2022.

## Année 2021

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration du 22 février 2022 a préconisé de donner une part variable de 113 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 24 mai 2022, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2021 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2021.

## Note 6 Impôts sur les résultats

### Principes comptables, jugements et estimations

#### Impôts courants

Le Groupe détermine ses impôts courants en appliquant les législations fiscales en vigueur dans les pays où les filiales du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Les législations fiscales appliquées sont celles adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

#### Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs dans un délai raisonnable.

Ils sont revus à chaque date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Leur effet est comptabilisé en Impôts différés au compte de résultat à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en *Autres éléments du résultat global*. Dans ce cas, il est également enregistré en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsque :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent une même entité fiscale.

### 6.1 Tableau d'analyse de la charge d'impôt sur le résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts courants	-2 487	-2 622	-2 951
Impôts différés	-4 464	10 030	-3 962
<b>Total charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>-6 951</b>	<b>7 408</b>	<b>-6 913</b>

En 2023, les impôts courants proviennent principalement d'Axway GmbH en Allemagne pour 0,9 M€. En France, l'entité réalise une perte fiscale, les impôts courants correspondent à la CVAE pour 0,3 M€. Aux États-Unis, Axway Inc. est profitable et les impôts courants sont limités aux impôts de l'État pour 0,3 M€.

En 2023, la charge d'impôts différés a évolué du fait des éléments suivants :

- la définition d'une planification fiscale établie sur la base d'une nouvelle politique de prix de transfert appliquée à compter de 2023. Une activation de déficits reportables dans les filiales déficitaires du Groupe avait été reconnue en 2022, pour un total de + 10,1 M€. En 2023, une activation supplémentaire de déficits reportables a été reconnue pour un total de + 1,5 M€ ;
- la constatation d'un impôt différé passif (IFRS 15) supplémentaire pour reconnaître des différences temporaires liées à IFRS 15 pour - 7,1 M€.

### 6.2 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

#### Principes comptables, jugements et estimations

Le Groupe est actif dans de nombreux pays dont les législations fiscales et les taux d'imposition diffèrent. Ainsi, la moyenne pondérée des taux d'imposition locaux des sociétés du Groupe peut varier d'une année à l'autre en fonction de l'importance relative des résultats imposables. Ces effets sont traduits sur la ligne « Différentiel de taux d'imposition ».

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net	35 834	-40 041	9 604
Charge d'impôt	-6 951	7 408	-6 913
Dépréciation des écarts d'acquisition	—	—	—
Résultat avant impôt	42 785	-47 449	16 517
<b>Taux d'imposition théorique</b>	<b>25,83 %</b>	<b>25,83 %</b>	<b>27,37 %</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>-11 051</b>	<b>12 256</b>	<b>-4 521</b>
<b>Rapprochement</b>			
Différences permanentes	281	-8 140	1 300
Effet des pertes de l'exercice non activées	-454	-335	-2 642
Utilisation de reports déficitaires non activés	—	3 148	2 352
Effet des crédits d'impôts recherche	979	1 432	1 723
Reclassement CVAE (nette d'impôt)	-222	-412	-352
Activation de reports déficitaires antérieurs	3 186	3 076	-3 594
Différentiel de taux – France/Étranger	856	-3 523	-1 858
Autres	-525	-95	679
<b>Charge réelle d'impôt</b>	<b>-6 951</b>	<b>7 408</b>	<b>-6 913</b>
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>16,25 %</b>	<b>15,61 %</b>	<b>41,85 %</b>

Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est construit à partir du taux d'impôt exigible en France au niveau de la société mère du Groupe. Celui-ci se compose du taux d'impôt société de 25,00 % complété de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, soit un taux de 25,83 %.

En 2023, le taux d'imposition effectif s'élève à 16,25 % comparable à 2022 (15,61 %).

### 6.3 Impôts différés actifs et passifs

#### 6.3.1 Variation des impôts différés nets

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
En début de période	20 382	10 747	13 991
Variations de périmètre	1	-888	—
Impôts imputés au compte de résultat	-4 453	10 030	-3 962
Impôts imputés en capitaux propres	392	-113	-215
Écarts de conversion	-586	606	934
Autres	-12	1	—
<b>En fin de période</b>	<b>15 725</b>	<b>20 382</b>	<b>10 747</b>

La charge d'impôts imputée au compte de résultat s'est élevée à - 4,5 M€, elle est décrite dans la note 6.1.

Les impôts imputés en capitaux propres correspondent aux effets d'impôts des écarts actuariels liés aux engagements de retraite pour 0,4 M€.

#### 6.3.2 Décomposition par nature des impôts différés nets

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
<b>Différences liées aux retraitements en consolidation</b>			
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-45	-336	-224
Amortissements des progiciels réévalués	936	229	610
Juste valeur des incorporels amortissables affectés	-395	-811	-4 047
Actualisation de la participation des salariés	0	0	2
Provisions réglementées	-15	—	—
Déficits fiscaux activés	19 683	15 706	11 973
Actifs sur contrats clients (IFRS 15)	-23 227	-16 126	-13 563
Actifs et passifs sur contrats de location (IFRS 16)	-390	232	260
Autres	-1 247	-1 201	45
<b>Différences temporaires issues des déclarations fiscales</b>			
Provision indemnités de départ en retraite	2 105	2 078	1 986
Dettes provisionnées pour Organic	23	20	23
Déficits fiscaux activés	17 219	19 685	13 267
Provision pour risques (Groupe)	1 810	1 856	1 369
Autres	1 078	905	414
<b>Total</b>	<b>15 725</b>	<b>20 382</b>	<b>10 747</b>



## Comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

### Déficits fiscaux activés en consolidation

L'activation des déficits fiscaux en consolidation à hauteur de 19,7 M€ provient en grande partie de l'entité Axway Software pour 17,5 M€. En complément, des déficits fiscaux sur plusieurs filiales ont été activés en consolidation pour un total de 2,2 M€ sur la base de *Tax Planning* et de la nouvelle politique de prix de transfert.

### Déficits fiscaux activés en social

L'activation des déficits fiscaux en social à hauteur de 17,2 M€ provient de l'entité Axway Inc. aux États-Unis pour 17 M€ et de l'entité au Brésil pour 0,2 M€.

Les prévisions de bénéfices imposables futurs, justifiant l'activation ou non des déficits fiscaux, ont été déterminées sur la base d'éléments probants et chiffrés dans un business plan à cinq ans pour la filiale américaine.

Des plans d'affaires ont été définis pour toutes les entités du Groupe. Point sur les entités qui ont des déficits significatifs :

#### Axway Software SA :

Les impôts différés passifs s'élèvent à 26,0 M€, le Groupe a activé un impôt différé actif pour ce montant. L'impôt différé net d'Axway Software SA est donc nul au 31 décembre 2023. Avec l'application de la politique de prix de transfert, nous anticipons une amélioration progressive des résultats fiscaux et une consommation des déficits antérieurs à moyen terme. Le Groupe juge toutefois prudent de reporter l'activation de déficits fiscaux au-delà du 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, Axway Software SA affiche une perte fiscale de 19,6 M€ qui s'explique en partie par un abandon de créance au profit d'Axway Irlande (11,7 M€).

#### Axway Inc. :

Les déficits fiscaux reconnus aux États-Unis sont activés à hauteur de 81,0 M€ (89,6 M\$) sur un total de 115,4 M€. Cette activation des déficits reportables est basée sur les bénéfices imposables attendus pour les cinq prochains exercices, soit un IDA de 17,0 M€.

Au 31 décembre 2023, Axway Inc. affiche un bénéfice taxable de 27,0 M\$.

#### Axway Irlande :

Le Groupe a désactivé les déficits fiscaux au 31 décembre 2023. L'impact est une charge de 1,6 M€. Au 31 décembre 2022, les déficits avaient été activés au titre des bénéfices imposables attendus pour les trois prochains exercices. Au 31 décembre 2023, le Groupe n'anticipe pas d'amélioration progressive des résultats fiscaux et une consommation des déficits antérieurs à moyen terme.

### 6.3.3 Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Déficits fiscaux reportables	26 015	28 163	31 791
Différences temporelles	–	–	–
<b>Total</b>	<b>26 015</b>	<b>28 163</b>	<b>31 791</b>

### 6.4 Échéancier des déficits fiscaux reportables

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
N+1	1 546	1 945	18 592
N+2	3 422	401	9 077
N+3	1 655	3 440	401
N+4	1 611	1 664	3 440
N+5 et années ultérieures	116 246	139 084	95 576
Déficits reportables ayant une échéance	124 481	146 533	127 086
Déficits reportables indéfiniment	172 679	160 764	126 153
<b>Total</b>	<b>297 160</b>	<b>307 297</b>	<b>253 239</b>
Base impôts différés activés	158 912	174 609	110 253
Base impôts différés non activés	138 247	132 687	142 986
Impôts différés activés	36 901	35 391	25 241
Impôts différés non activés	26 015	28 163	29 393

Au 31 décembre 2023, les impôts différés non activés sur les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 26,0 M€. Ils concernent les entités Axway Inc. aux États-Unis (7,2 M€), Axway Software en France (8,6 M€), Axway Ireland (2,5 M€), Axway Srl en Italie (2,6 M€), Axway Brésil (3,2 M€) et Axway Roumanie (1,0 M€).

### **Situation pour Axway Software**

Au 31 décembre 2023, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 17,5 M€. Le montant des déficits reportables non activés est de 33,3 M€ (en base).

Au 31 décembre 2022, le montant des déficits fiscaux activés était de 12,8 M€. Le montant des déficits reportables non activés était de 33,3 M€ (en base).

### **Situation pour Axway Inc.**

Au 31 décembre 2023, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 18,8 M\$. Le montant des déficits reportables non activés est de 38,0 M\$ (en base).

Au 31 décembre 2022, le montant des déficits fiscaux activés était de 19,2 M\$. Le montant des déficits reportables non activés était de 53,8 M\$ (en base).

Les déficits fiscaux reportables d'Axway Inc. proviennent essentiellement des acquisitions de Cyclone (2006), de Tumbleweed Communications Corp. (2008), de Systar Inc. (2014) et d'Appcelerator Inc. (2016). Ces déficits font l'objet d'un double plafonnement, dans le temps (20 ans) et annuel (8,1 M\$ par an) imposé par la réglementation fiscale américaine lors d'un changement d'actionnariat. De plus, les déficits d'Appcelerator (9,5 M\$ net) font l'objet d'une limitation annuelle au titre de l'article 382 de 1,4 M\$ (en base).

Axway Inc. aux États-Unis bénéficie de crédits d'impôt recherche (CIR). Ces crédits d'impôt peuvent être utilisés pour le paiement de l'impôt société dû au titre des 20 années qui suivent celle au titre de laquelle il est constaté. À défaut, l'excédent non imputé n'est pas restituable.

Les crédits d'impôt recherche d'Axway Inc. ont été acquis chaque année entre 2003 et 2023. Au 31 décembre 2023, nous estimons le montant total des crédits d'impôt recherche disponibles à 15,8 M\$ à imputer sur l'impôt fédéral américain. Sur la base de preuves et d'estimations détaillées du plan d'affaires, la plupart de ces crédits peuvent être utilisés entre 2026 et 2043.

## Note 7 Éléments du besoin en fonds de roulement et autres actifs et passifs financiers

### 7.1 Actifs financiers et autres actifs non courants

#### Principes comptables, jugements et estimations

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ; et
- actifs évalués au coût amorti.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine, selon son modèle de gestion, la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers reconnus par le Groupe sont constitués des éléments suivants :

#### a. Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Entrent dans cette catégorie les placements en instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe a choisi de les classer de manière irrévocable dans cette catégorie.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.

Le Groupe n'a reconnu aucun actif dans cette catégorie.

#### b. Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés dont le Groupe a fait le choix de ne pas les évaluer en contrepartie des autres éléments du résultat global. Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme). Ils sont principalement constitués des valeurs mobilières de placement et autres équivalents de trésorerie. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

#### c. Actifs évalués au coût amorti (prêts et créances)

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- d'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ; et
- d'autre part, les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Les créances clients à court terme sont décrites dans la note 7.2.

#### d. Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Lors de leur émission, le Groupe apprécie le risque de crédit associé aux prêts et créances. Ensuite, ils peuvent être dépréciés dès lors que le Groupe s'attend à ce que leur valeur recouvrable estimée soit inférieure à leur valeur nette comptable. S'agissant des créances commerciales, ces dépréciations sont comptabilisées par le compte de résultat et reprises en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable dans le *Résultat opérationnel d'activité*. S'agissant de prêts et dépôts, elles sont inscrites en *Autres produits et charges financiers*. La procédure portant sur la dépréciation des créances commerciales est décrite dans la note 7.2.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et créances	2 789	2 140	2 710
Charges constatées d'avance – part à plus d'un an	10 309	9 669	6 108
<b>Total actifs financiers et autres actifs non courants</b>	<b>13 098</b>	<b>11 810</b>	<b>8 817</b>

Les charges constatées d'avance, part à plus d'un an, sont des coûts d'obtention de contrat tels que décrits dans la note 4.1. Elles ont représenté 10,3 M€ au 31 décembre 2023 contre 9,7 M€ au 31 décembre 2022.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Autres créances non courantes	784	319	819
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	2 004	1 821	1 890
<b>Total prêts, dépôts et autres immobilisations financières à long terme – valeur nette</b>	<b>2 789</b>	<b>2 140</b>	<b>2 710</b>

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme comprennent principalement des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués. Ces dépôts non rémunérés sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

Les autres créances non courantes correspondent au contrat de liquidité avec Kepler.

## 7.2 Clients et comptes rattachés

### Principes comptables, jugements et estimations

Ce poste comprend les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées.

Les créances Clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de l'ordre de soixante jours.

L'analyse du risque de crédit au regard des dispositions d'IFRS 9 « *Instruments financiers* » ne fait ressortir aucun impact significatif.

La nature des Clients du Groupe qui présente un risque faible de crédit et la politique de dépréciation systématique des créances au-delà d'une certaine échéance permettent au Groupe de prendre en compte le risque de crédit sur les créances Clients. La procédure se décrit par la dépréciation à hauteur de 50 % du montant des factures non réglées six mois après leur date d'émission et à hauteur de 100 % au-delà de 12 mois.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de clôture (1<sup>er</sup> janvier 2024 pour cet exercice) et les créances Clients correspondantes et non réglées à la date de la présente clôture (31 décembre 2023) ont été compensés au bilan.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan dans la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* (cf. note 4.1).

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Clients et comptes rattachés	74 750	65 982	50 350
Dépréciations des créances clients	-1 023	-1 680	-1 026
Créances clients – valeur nette	73 727	64 302	49 324
Factures à établir	104 282	83 847	55 778
<b>Total clients et comptes rattachés</b>	<b>178 009</b>	<b>148 149</b>	<b>105 102</b>

### Le DSO sur le poste *Clients et comptes rattachés* : 182 jours

Le poste *Clients nets* est exprimé en jours d'activité. Il s'établit au 31 décembre 2023 à 182 jours en hausse par rapport au DSO du 31 décembre 2022 (155 jours). Ce ratio est calculé en rapportant le poste *Clients nets* au chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année. La variation s'explique avec l'analyse ci-dessous.

### Le DSO sur le poste *Créances clients – valeur nette* : 76 jours

Le DSO s'élève à 76 jours en hausse par rapport à l'exercice 2022 (68 jours).

### Le DSO sur le poste *Factures à établir* : 106 jours

La variation sur la période des factures à établir résulte, d'une part, de l'apparition du droit à facturer transformant les factures à établir en créances clients et d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouvelles factures à établir (Souscription en *Customer Managed*).

Sur ce poste, le DSO s'élève au 31 décembre 2023 à 106 jours comparé à un DSO de 87 jours au 31 décembre 2022. L'accroissement des nouvelles signatures de « *Customer Managed* » crée mécaniquement un besoin de financement supplémentaire qui n'est pas encore couvert, à fin 2023, par la récurrence de la facturation « *Customer Managed* ».

#### 7.2.1 Échéancier des créances Clients

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : non dépréciées à la date de clôture mais échues selon les périodes suivantes					
			moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	plus de 360 jours
Créances clients	74 750	59 475	7 893	3 431	1 429	1 540	855	127

#### 7.2.2 État des variations des dépréciations pour créances douteuses

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Dépréciations sur créances clients en début de période	1 680	1 026	1 686
Dotations	2 037	931	516
Reprises	-2 680	-283	-1 231
Mouvements de périmètre	–	–	–
Écarts de conversion	-14	7	55
<b>Dépréciations sur créances clients en fin de période</b>	<b>1 023</b>	<b>1 680</b>	<b>1 026</b>

## Comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

### 7.3 Autres créances courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Personnel et organismes sociaux	471	649	427
Créances fiscales	7 666	10 166	10 190
Impôt sur les sociétés	3 738	1 615	1 633
Créances diverses	4 178	2 545	2 403
Loyers payés d'avance – IFRS 16	-14	-20	-20
Charges constatées d'avance	16 292	15 687	13 173
<b>Total autres créances courantes</b>	<b>32 331</b>	<b>30 642</b>	<b>27 806</b>

Les créances fiscales d'un montant total de 7,7 M€ comprennent des crédits d'impôt recherche obtenus en France (4,4 M€) et en Irlande (0,2 M€).

Les charges constatées d'avance découlent de l'étalement des commissions sur le chiffre d'affaires Souscription. Ces commissions prépayées, part à moins d'un an, sont des coûts d'obtention de contrats capitalisés qui sont décrits dans la note 4.1.

### Les créances fiscales : le crédit d'impôt recherche

Les créances de crédit d'impôt recherche en France (CIR) sont cédées au Crédit Agricole depuis 2017. Les créances de CIR antérieures à 2017 étaient cédées à Natixis.

Le suivi du financement des créances de CIR cédées est détaillé ci-dessous :

Exercice	Année du CIR Financé	Montant du CIR financé	Financier des créances de CIR	Remboursement effectué par l'administration fiscale :		
				Année	Montant	
<b>Crédits d'impôts recherche remboursés par l'administration fiscale</b>						
2014	2012	3 578	Natixis	2016	Pour le montant attendu	
	2013	6 538	Natixis	2017	Pour le montant attendu	
2015	2014	7 573	Natixis	2018	Pour le montant attendu	
2016	2015	8 993	Natixis	2019	Pour le montant attendu	
2017	2016	9 068	Crédit Agricole	2020	Pour le montant attendu	
2018	2017	10 216	Crédit Agricole	2021	Pour le montant attendu	
2019	2018	7 890	Crédit Agricole	2022	Pour le montant attendu	
2020	2019	8 254	Crédit Agricole	2023	Pour le montant attendu	
<b>Crédits d'impôts recherche non encore remboursés par l'administration fiscale</b>						
2021	2020	7 960	Crédit Agricole	—	—	
2022	2021	6 295	Crédit Agricole	—	—	
2023	2022	4 945	Crédit Agricole	—	—	

Au 31 décembre 2023, le total des créances cédées au Crédit Agricole et non encore remboursées par l'administration fiscale française s'élève à 19,2 M€. Le coût de ce financement s'est élevé à 0,7 M€ en 2023 (cf. note 11.1 Coût de l'endettement financier net).

### Analyse sur la décomptabilisation des créances de crédits d'impôts recherche

Le critère essentiel pour la déconsolidation est le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la créance. Si le risque de crédit et le risque de retard de paiement sont bien transférés au Crédit Agricole, le risque fiscal n'est pas transféré. En cas de remise en cause par l'État des montants déclarés, le groupe Axway devra rembourser le Crédit Agricole à hauteur des montants rejetés.

Notre analyse a montré que la déconsolidation est acceptable dans la mesure où le risque fiscal est considéré comme non significatif. En effet, Axway Software a fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur les exercices de 2009 à 2011 et de 2014 à 2016. Ces deux contrôles n'ont fait l'objet d'aucun ajustement sur les montants déclarés au titre du CIR. Les modalités de détermination des projets et dépenses éligibles au CIR ainsi que leur contrôle par nos équipes sont demeurés inchangés depuis ces contrôles fiscaux.

Sur cette base, nous considérons que le financement du crédit d'impôt recherche transféré est déconsolidant.

### 7.4 Autres dettes non courantes

#### Principes comptables, jugements et estimations

Les prestations facturées mais non encore totalement exécutées (Passifs sur contrats Clients) figurent au bilan du poste *Autres dettes non courantes pour la part à plus d'un an* (rubrique *Produits constatés d'avance*) (cf. note 4.1).

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Autres dettes – part à plus d'un an	205	205	205
Passifs sur contrats clients – part à plus d'un an	1 151	929	1 524
<b>Sous-total autres dettes non courantes</b>	<b>1 356</b>	<b>1 133</b>	<b>1 729</b>
Autres provisions pour risques et charges – part > 1 an	10 799	7 880	8 043
<b>Total autres dettes non courantes, y compris provisions – part à plus d'un an</b>	<b>12 154</b>	<b>9 013</b>	<b>9 772</b>

La variation porte sur les revenus de maintenance et résulte :

- d'une part de la transformation des passifs antérieurs en produits constatés d'avance à moins d'un an ; et
- d'autre part de l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Ceux existant au 31 décembre 2022 ont été majoritairement convertis en produits constatés d'avance, part à moins d'un an, au cours de l'exercice 2023.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière d'un montant de 8,0 M€ (cf. note 5.3 b) sont reportées dans le poste *Autres provisions pour risques et charges*. Ce dernier comprend aussi les provisions pour risques et charges pour 1,9 M€ (cf. note 10) et les provisions pour autres avantages à long terme du personnel en Italie pour 0,9 M€.

## 7.5 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs	3 590	2 606	2 245
Factures à recevoir	7 723	8 664	8 654
<b>Total fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>11 313</b>	<b>11 271</b>	<b>10 899</b>

## 7.6 Produits constatés d'avance à moins d'un an

### Principes comptables, jugements et estimations

Les produits constatés d'avance, part à moins d'un an, qualifiés de passifs sur contrats Clients sont décrits en note 4.1. Leur variation résulte des facteurs suivants :

- la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires ;
- la transformation des passifs produits constatés d'avance, part à plus d'un an, antérieurs en passifs produits constatés d'avance part à moins d'un an ;
- l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, le Groupe a compensé au bilan les éléments suivants :

- les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de clôture (1<sup>er</sup> janvier 2024 pour cet exercice) ; et
- les créances Clients correspondantes et non réglées à la date de la présente clôture (31 décembre 2023).

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Passifs sur contrats clients	49 060	55 628	55 826
<b>Total passifs sur contrats clients – part à moins d'un an</b>	<b>49 060</b>	<b>55 628</b>	<b>55 826</b>

Les Passifs sur contrats Clients, part à moins d'un an, existant au 31 décembre 2022 ont été majoritairement convertis en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2023.

Les produits constatés d'avance sur la maintenance ont baissé de 5,4 M€ en un an. Cette contraction s'explique par l'attrition sur ces contrats dans le cadre de la transformation du modèle d'affaires. L'incidence du change est peu significative en 2023.

Les produits constatés d'avance sur la Souscription ont baissé de 1,2 M€ en 2023 par rapport à 2022. Cette baisse est cohérente avec la progression de l'activité Souscription (« Axway Managed »).

## 7.7 Autres dettes courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Dettes sur immobilisations – part à moins d'un an	–	–	125
Avances et acomptes reçus sur commandes	759	101	85
Dettes sociales	36 493	34 314	24 945
Dettes fiscales	9 975	7 511	6 313
Impôt sur les sociétés	2 180	968	1 151
Dettes diverses	6 011	4 678	2 525
<b>Total autres dettes courantes</b>	<b>55 418</b>	<b>47 573</b>	<b>35 145</b>

La hausse des dettes sociales se justifie par l'augmentation des provisions sur bonus et commissions en relation avec les contrats significatifs signés en fin d'année. Les dettes diverses comprennent une provision pour risque fiscal au Brésil de 2,9 M€.

## Note 8 Immobilisations incorporelles et corporelles

### 8.1 Écarts d'acquisition

#### Principes comptables, jugements et estimations

##### Écarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif :

- soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention) ;
- soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Ce choix est réalisé acquisition par acquisition. La méthode des regroupements d'entreprises est présentée en note 8.1.2.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat, après avoir réexaminé si l'ensemble des actifs et passifs ont bien été identifiés.

Les écarts d'acquisition sont affectés à une unité génératrice de trésorerie unique dans le cadre des Tests de dépréciation dans les conditions décrites à la note 8.2.2. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et sont réalisés systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

##### Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16 et IFRS 9).

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 révisée le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transactions sont comptabilisés immédiatement en autres charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus ;
- pour chaque regroupement, le Groupe analyse l'opportunité d'opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire prenant en compte la part de goodwill revenant aux intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle en date d'acquisition (évalués à la juste valeur), ou pour la comptabilisation d'un goodwill dit « partiel », ce qui revient à évaluer les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle pour leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis ;
- tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Tout ajustement postérieur à la période intercalaire de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix, ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé en contrepartie du résultat global du Groupe.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis et les passifs repris. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer et comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :
  - d'une part, la somme du prix d'acquisition de l'entreprise acquise et du montant des intérêts minoritaires dans l'acquise,
  - d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

### 8.1.1 Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours des exercices 2022 et 2023 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
<b>31 décembre 2021</b>	<b>356 940</b>	<b>8 613</b>	<b>348 326</b>
Acquisition	12 431	–	12 431
Sortie Syncplicity	-77 269	–	-77 269
Écarts de conversion	14 163	-140	14 303
<b>31 décembre 2022</b>	<b>306 265</b>	<b>8 473</b>	<b>297 792</b>
Acquisition Advalvas et Cycom	10 490	–	10 490
Sortie	–	–	–
Écarts de conversion	-6 156	4	-6 160
<b>31 décembre 2023</b>	<b>310 599</b>	<b>8 477</b>	<b>302 122</b>

### 8.1.2 Détermination des écarts d'acquisition constatés au titre des regroupements d'entreprises

**Advalvas** – Axway Software a acquis 100 % du capital de la société Advalvas Europe NV en Belgique le 15 mars 2023.

Conformément à la norme IFRS 3, l'écart d'acquisition lié à l'acquisition d'Advalvas sera rendu définitif à la fin du délai d'affectation prévu le 15 mars 2024.

L'allocation provisoire du goodwill se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2023
Prix d'acquisition	6 232
Valeur actualisée des compléments de prix	
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>6 232</b>
Actif net acquis, hors écarts d'acquisition existants	441
Actifs incorporels affectés net d'impôts différés	
<b>Écart d'acquisition (Advalvas)</b>	<b>5 791</b>

L'acquisition d'Advalvas Europe NV est sans complément de prix.

Le Groupe n'a pas valorisé la technologie d'Advalvas au 31 décembre 2023. Celle-ci sera valorisée d'ici le 15 mars 2024 au plus tard.

Le détail de l'actif net provisoire d'Advalvas est détaillé ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable chez le vendeur	Retraitements	Juste Valeur
Immobilisations incorporelles	26	–	26
Immobilisations corporelles	42	–	42
Immobilisations financières	7	–	7
Droits d'utilisation des biens pris en location	–	244	244
Impôts différés actifs	–	-61	-61
Actifs courants	338	–	338
Trésorerie et équivalents de trésorerie	235	–	235
Passifs financiers	–	–	–
Dettes financières de location	–	-247	-247
Provisions retraites et engagements assimilés	–	–	–
Impôts différés passifs	–	62	62
Passifs courants	-203	–	-203
<b>Actif net acquis</b>	<b>444</b>	<b>-3</b>	<b>441</b>

**Cycom Finances** – Axway Software a acquis 100 % du capital de la société Cycom Finances en France le 19 octobre 2023.

En conformité avec la norme IFRS 3, l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de Cycom Finances sera rendu définitif à la fin du délai d'affectation prévu le 19 octobre 2024.



## Comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

L'allocation provisoire du goodwill se décompose de la façon suivante :

	Au 31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Prix d'acquisition	4 264
Valeur actualisée des compléments de prix	
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>4 264</b>
Actif net acquis, hors écarts d'acquisition existants	-435
Actifs incorporels affectés net d'impôts différés	
<b>Écart d'acquisition (Cycom Finances)</b>	<b>4 699</b>

Le prix payé pour cette transaction est de 6,8 M€. De manière concomitante, la branche conseil de la société (Cycom Conseils) a été immédiatement cédée à KPMG pour 2,5 M€. Le prix d'acquisition de Cycom retenu par le Groupe est donc de 4,3 M€.

L'acquisition de Cycom Finances est sans complément de prix.

Le Groupe n'a pas valorisé la technologie de Cycom Finances au 31 décembre 2023. Celle-ci sera valorisée d'ici le 19 octobre 2024 au plus tard.

Le détail de l'actif net provisoire de Cycom Finances est détaillé ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable chez le vendeur	Retraitements	Juste Valeur
Immobilisations incorporelles	3 270	-3 270	—
Immobilisations corporelles	—	—	—
Immobilisations financières	0	—	0
Droits d'utilisation des biens pris en location	—	—	—
Impôts différés actifs	—	—	—
Actifs courants	3 543	-2 500	1 043
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	—	27
Passifs financiers	—	—	—
Dettes financières de location	—	—	—
Provisions retraites et engagements assimilés	—	—	—
Impôts différés passifs	—	—	—
Passifs courants	-792	—	-792
Passifs non courants	-715	—	-715
<b>Actif net acquis</b>	<b>5 335</b>	<b>-5 770</b>	<b>-435</b>

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe avait finalisé la rationalisation de son portefeuille produits. L'activité Syncplicity avait été cédée en octobre 2022. L'écart d'acquisition de cette activité avait ainsi été sorti de l'actif du bilan par la constatation d'une autre charge opérationnelle d'un montant de 77,3 M€.

### 8.1.3 Écarts de conversion

Les variations de change sur les écarts d'acquisition proviennent essentiellement de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

<i>Variation euro/devise (en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
USD	-6 194	15 813	18 459
SEK	41	-1 510	-415
Autres devises	-7	-0	-23
<b>TOTAL</b>	<b>-6 160</b>	<b>14 303</b>	<b>18 020</b>

## 8.2 Tests de dépréciation

### Principes comptables, jugements et estimations

#### Unités génératrices de trésorerie

La norme IAS 36 « *Dépréciations d'actifs* » impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur identifié d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un Test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des Tests de dépréciation concerne surtout les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé d'Axway Software.

Les Tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, ou groupes d'actifs.

Le groupe Axway fournit des solutions informatiques permettant la gestion automatique des échanges de données à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Axway s'est développé en partie par croissance externe ces dernières années. Les principales acquisitions sont présentées dans la note 1.1. Histoire d'Axway

L'ensemble des produits développés, que ce soit en interne via la recherche et le développement ou liés à des acquisitions, sont intégrés dans la plateforme technique commune.

Le groupe Axway a ainsi développé grâce à ses acquisitions et ses investissements en Recherche & Développement un catalogue de produits qui sont largement interdépendants. Les produits acquis ont été développés et intégrés à d'autres produits acquis ou développés en interne.

Les produits Axway ne s'adressent pas à un marché en particulier, il n'y a pas de marché actif pour chaque actif du Groupe. Tous les produits du Groupe s'adressent à tous les marchés où Axway opère. Tous les produits du Groupe s'adressent à tous les Clients du Groupe quelle que soit leur localisation. Nos Clients sont souvent des groupes internationaux qui acquièrent les produits Axway pour l'ensemble de leurs filiales.

Compte tenu de la globalisation des produits et des marchés, l'analyse de la contribution aux résultats du groupe Axway par pays ne présente pas de pertinence économique. Les entrées de trésorerie liées aux activités des différents pays ne sont donc pas considérées comme indépendantes des entrées de trésorerie générées par les activités des autres pays. Ainsi Axway dans son ensemble est considéré comme le plus petit regroupement d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement interdépendantes. En d'autres termes, le mode de fonctionnement d'Axway, selon le mode d'un éditeur mondial intervenant sur un marché globalisé, conduit à traiter le Groupe sous forme d'une UGT unique dans le cadre des Tests de dépréciation.

Le mode de fonctionnement opérationnel choisi par la société Axway est ainsi celui d'un éditeur global dont les principaux marchés sont les États-Unis et l'Europe. Nous nous positionnons sur un secteur d'activité hautement intégré : le développement et la commercialisation d'une suite de logiciel d'infrastructure qui permet l'échange d'information au sein et en dehors de l'entreprise. Nos équipes commerciales sont organisées par pays, région, verticale, programme ou par expertise à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières traditionnelles d'un pays. Notre département Marketing assure la gestion stratégique et la mise en marché pour l'ensemble d'Axway en appui des campagnes commerciales menées tant au niveau global qu'au niveau local. Les équipes de développement des produits ainsi que celles assurant le support aux Clients sont réparties dans neuf pays et chacune opère sur plusieurs produits différents. Notre propriété intellectuelle, acquise ou développée, est en permanence intégrée dans l'offre de nouveaux produits ou de plateformes unifiées. Ainsi, il n'y a pas d'UGT isolée que nous ne suivions autrement qu'au niveau consolidé. Ceci conduit à traiter le Groupe sous forme d'une UGT unique dans le cadre des Tests de dépréciation.

#### Méthodes de détermination de la valeur d'utilité

Conformément à la norme IAS 36, dans le cas où la valeur comptable de l'UGT auquel le goodwill testé est affecté est supérieure à sa juste valeur nette des coûts de la vente (ou dans le cas où il n'est pas possible de déterminer la juste valeur nette des coûts de la vente de l'UGT), la valeur comptable de l'UGT est alors comparée à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF).

Afin de refléter, sur une période appropriée, les impacts de la transformation de notre modèle économique, d'un modèle basé sur la vente de licences à un modèle d'abonnement, un plan d'affaires sur cinq ans a été élaboré, puis a été appliqué, comme l'autorise IAS 36.33 (c), un pourcentage de croissance annuelle en baisse progressive sur une période d'extrapolation. De cette façon, le pourcentage de croissance à l'infini ne s'applique pas immédiatement après le plan d'affaires de cinq ans. Le pourcentage de croissance à l'infini s'applique sur la valeur terminale calculée à partir de la dernière année de la période d'extrapolation.

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie est appliquée à partir des plans d'affaires prévisionnels de cinq ans et des hypothèses d'évolution des besoins en fonds de roulement et des investissements.

La valeur terminale de l'UGT a été calculée à partir du dernier flux modélisé, et à cet effet deux paramètres financiers majeurs sont utilisés, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation.

L'actualisation des flux de trésorerie donne la valeur d'entreprise. En retranchant de cette valeur l'endettement et en ajoutant la trésorerie, on obtient la valeur des fonds propres.

## Évaluation des provisions pour dépréciation

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*. Les éventuelles pertes de valeur enregistrées sur le goodwill ne peuvent faire l'objet d'aucune reprise.

La juste valeur d'Axway selon la valorisation en Bourse au 31 décembre 2023 est de 571 M€ (560 M€ diminuée des 2 % des coûts de la vente) donc au-dessus de la valeur des capitaux propres consolidés.

Conformément à la norme IAS 36 « *Dépréciations d'actifs* », la valeur d'utilité d'Axway ne doit donc pas nécessairement être déterminée au 31 décembre 2023. Pourtant, pour se conformer aux recommandations de l'AMF et continuer à renforcer sa transparence, Axway a de nouveau déterminé sa valeur d'utilité au 31 décembre 2023.

Les conditions macroéconomiques avec une volatilité des taux d'inflation et une hausse des taux d'intérêt ont un impact sur les flux de trésorerie futurs. Par ailleurs, bien que le titre Axway ait augmenté de 59 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Groupe estime que la transformation de son modèle d'affaires initiée en 2018, vers un modèle basé sur la Souscription, a entraîné mécaniquement une diminution des flux de trésorerie générés, dans sa première phase de mise en place. Le Groupe estime donc qu'un calcul de la valeur d'utilité selon la méthode des flux de trésorerie actualisés est nécessaire au 31 décembre 2023.

La méthodologie des Tests de dépréciation d'actifs IAS 36 qui sont décrits ci-dessous a été adaptée au niveau de risque. Cette méthodologie retenue repose sur la définition d'un scénario unique estimé par la Direction.

## Test effectué

Les plans d'affaires intègrent principalement des données internes définies par le management d'Axway sur la base de la connaissance des marchés où Axway opère en tenant compte des perspectives économiques.

Chaque année, ces hypothèses sont corroborées avec la performance passée. Si les réalisations du Groupe s'éloignent, positivement ou négativement, du dernier plan d'affaires, nous révisons alors les hypothèses du plan d'affaires pour les années suivantes.

Les Tests de dépréciation de 2023 se basent sur un plan d'affaires sur 5 ans (2024-2028), qui n'est plus suivi d'une période d'extrapolation. Le Test de dépréciation initié en 2018 portait sur une période de 10 ans (2019 à 2028) incluant un plan d'affaires de cinq ans suivi d'une période d'extrapolation de cinq ans. À compter des Tests de 2023, cette période d'extrapolation est ainsi terminée.

Conformément à la méthodologie du Groupe, décrite ci-dessus, le Test de dépréciation 2023 sur les immobilisations regroupées au sein de l'unité génératrice de trésorerie d'Axway s'est déroulé en deux étapes :

- de la 1<sup>re</sup> année à la 5<sup>e</sup> année**, le scénario présenté par Axway dans ses Tests de dépréciation se base sur un plan d'affaires avec un mix revenu progressivement plus favorable à l'*Axway Managed* sur le moyen terme par rapport au *Customer Managed*. Pour rappel la reconnaissance de revenu du modèle *Axway Managed* est étalée sur la durée du contrat alors que la reconnaissance de revenu du modèle *Customer Managed* prend en compte environ 50 % du revenu à la signature du contrat, le reste étant étalé sur la durée du contrat. Le Groupe a fait des tests avec les hypothèses opérationnelles suivantes :
  - une croissance organique de chiffre d'affaires de 2,0 % par an ;
  - un ROA en augmentation progressive avec une fourchette définie entre 20,0 % et 22,0 % sur la période 2024 à 2028 ;
- à partir de la 6<sup>e</sup> année**, les flux sont calculés à partir du dernier flux modélisé en 2028. À ce flux est appliqué un taux de croissance à l'infini de 1,83 %. Ce taux reflète le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Pour l'exercice 2023, la valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés s'élève à 660 M€ avec un taux d'actualisation de 9,95 % et un taux de croissance à l'infini de 1,83 %.

- Le taux d'actualisation résulte de la moyenne homogène des composantes du coût moyen pondéré du capital des analystes et d'approches intermédiaires. De plus, il tient compte de la dette de location relative à la norme IFRS 16.
- La croissance à l'infini résulte de la moyenne homogène des analystes.

Valorisation (en millions d'euros)	Taux d'actualisation			
		9,45 %	9,95 %	10,45 %
	1,43 %	678	634	596
Taux de croissance à l'infini	1,83 %	707	660	618
	2,23 %	739	688	642

La valeur recouvrable de l'UGT Axway s'élève donc à 660 M€ et correspond à sa valeur d'utilité après prise en compte de l'endettement net.

La valeur comptable de l'UGT Axway est égale au montant des capitaux propres consolidés au 31 décembre soit 346 M€. Sur ces bases, la valeur recouvrable étant plus élevée que la valeur comptable, il n'y a pas lieu au 31 décembre 2023 de déprécier l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles affectées à l'unité génératrice de trésorerie Axway.

Au 31 décembre 2023, le *Headroom* est de 313 M€. Le calcul est présenté ci-dessous :

<i>Valorisation (en millions d'euros)</i>	
Valeur des capitaux testés	346
Endettement net	99
<b>Capitaux employés testés</b>	<b>446</b>
Valeur d'utilité	759
<b>Headroom</b>	<b>313</b>

Pour l'exercice 2022, les Tests de dépréciation avaient conduit à maintenir la valeur des écarts d'acquisition. La valeur recouvrable de l'UGT Axway s'élevait à 624 M€. La valeur boursière diminuée des coûts de la vente s'établissait alors à 353 M€ pour un montant des capitaux propres consolidés de 328 M€.

Les Tests de dépréciation réalisés lors des clôtures des exercices 2021, 2022 et 2023 n'ont pas conduit à constater de pertes de valeur.

## Test de sensibilité portant sur le taux d'actualisation

En complément de ces tests de sensibilité, le Groupe estime qu'une hausse du taux d'actualisation de 6,35 points conduirait au 1<sup>er</sup> euro de dépréciation.

### 8.3 Autres immobilisations incorporelles

#### Principes comptables, jugements et estimations

##### Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

##### Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Elles se composent de progiciels, de relations Clients, de marques et de relations distributeurs. Elles sont évaluées à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 à 15 ans suivant leur durée d'utilité estimée.

##### Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
  - la faisabilité technique doit être nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
  - le Groupe doit avoir l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
  - le Groupe doit avoir la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
  - le Groupe doit démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
  - le Groupe doit mettre à disposition du projet les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
  - le Groupe doit avoir la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles si une seule des conditions décrites ci-dessus n'est pas remplie.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciels, les critères déterminants sont celui de la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement et celui de la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables.

Les risques et les incertitudes inhérents au développement de logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'une version de démonstration présentable à un prospect. Les adaptations entre la version de démonstration et la version définitive sont généralement peu importantes, et par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui sont susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

## Comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

Les variations du poste *Immobilisations incorporelles* sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Relations clients	Technologies	Marques	Autres	TOTAL
<b>Valeur brute</b>					
<b>31 décembre 2021</b>	<b>42 110</b>	<b>47 130</b>	<b>256</b>	<b>18 658</b>	<b>108 154</b>
Écarts de conversion	1 406	2 047	16	239	3 709
Acquisitions	-	-	-	124	124
Cessions	-4 748	-12 567	-	-	-17 315
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	3 524	-	-	3 524
<b>31 décembre 2022</b>	<b>38 768</b>	<b>40 135</b>	<b>272</b>	<b>19 020</b>	<b>98 194</b>
Écarts de conversion	-559	-955	-9	-49	-1 572
Acquisitions	-	-	-	141	141
Cessions	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	212	212
<b>31 décembre 2023</b>	<b>38 209</b>	<b>39 180</b>	<b>262</b>	<b>19 324</b>	<b>96 975</b>
<b>Amortissements</b>					
<b>31 décembre 2021</b>	<b>37 341</b>	<b>35 954</b>	<b>256</b>	<b>19 530</b>	<b>93 081</b>
Écarts de conversion	1 323	1 606	16	151	3 095
Dotations	1 777	3 720	-	352	5 850
Reprises	-	-	-	-1	-1
Autres mouvements	-3 659	-7 996	-	-860	-12 515
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
<b>31 décembre 2022</b>	<b>36 782</b>	<b>33 284</b>	<b>272</b>	<b>19 173</b>	<b>89 510</b>
Écarts de conversion	-559	-769	-9	-87	-1 425
Dotations	610	2 587	-	369	3 566
Reprises	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	187	187
<b>31 décembre 2023</b>	<b>36 833</b>	<b>35 101</b>	<b>262</b>	<b>19 641</b>	<b>91 838</b>
<b>Valeur nette</b>					
<b>31 décembre 2022</b>	<b>1 986</b>	<b>6 851</b>	<b>-</b>	<b>-153</b>	<b>8 684</b>
<b>31 décembre 2023</b>	<b>1 376</b>	<b>4 079</b>	<b>-</b>	<b>-317</b>	<b>5 137</b>

Ce poste comprend essentiellement des immobilisations incorporelles (relations Clients, technologies, marques) affectées lors de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les charges d'amortissements de ces immobilisations sont enregistrées dans le *Résultat opérationnel courant*.

En 2022, les autres mouvements s'expliquaient par les cessions des activités Syncplicity et Mailgate et par l'arrêt de la technologie Streamdata (cf. note 4.4).

Ces immobilisations incorporelles affectées sont composées des actifs suivants :

	Durée d'amortissement restante en années
Systar – Technologies (acquis en avril 2014)	0,3
Systar – Relations clients (acquis en avril 2014)	2,3
Appcelerator – Technologies (acquis en janvier 2016)	1,1
Dxchange – Technologies (acquis en juin 2022)	8,5

Aucune dépense de développement des solutions et progiciels du Groupe n'a été immobilisée tant en 2023 qu'au titre des exercices antérieurs.

En 2023, les dépenses de Recherche & Développement constatées en compte de résultat s'élèvent à 60,1 M€, soit 18,8 % du chiffre d'affaires.

En 2022, les dépenses de Recherche & Développement constatées en compte de résultat s'élevaient à 57,3 M€, soit 18,2 % du chiffre d'affaires.

## 8.4 Immobilisations corporelles

### Principes comptables, jugements et estimations

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, des mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations.

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Des mises au rebut d'équipements informatiques sont pratiquées chaque année après inventaire. Les montants de ces mises au rebut sont portés en cessions de l'exercice. Les sorties de locaux dont les baux sont non renouvelés sont également portées en cessions de l'exercice.

	<b>Durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations</b>		
Agencements	3 à 10 ans En fonction de la durée du bail		
Matériels et équipements informatiques	3 à 5 ans		
Mobiliers et matériels de bureau	5 à 10 ans		

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Agencements, mobiliers et matériels divers</b>	<b>Équipements informatiques</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Valeur brute</b>			
<b>31 décembre 2021</b>	<b>13 682</b>	<b>25 981</b>	<b>39 663</b>
Écarts de conversion	347	351	698
Acquisitions	402	1 664	2 066
Cessions	-132	-861	-992
Autres mouvements	-	-	-
Variations de périmètre	-	10	10
<b>31 décembre 2022</b>	<b>14 299</b>	<b>27 145</b>	<b>41 445</b>
Écarts de conversion	-192	-259	-450
Acquisitions	232	2 054	2 286
Cessions	-487	-2 055	-2 542
Autres mouvements	-	-18	-18
Variations de périmètre	80	118	199
<b>31 décembre 2023</b>	<b>13 933</b>	<b>26 987</b>	<b>40 919</b>
<b>Amortissements</b>			
<b>31 décembre 2021</b>	<b>5 996</b>	<b>19 395</b>	<b>25 391</b>
Écarts de conversion	50	263	314
Dotations	1 381	2 820	4 201
Reprises	-	-	-
Autres mouvements	-109	-823	-932
Variations de périmètre	-	-2	-2
<b>31 décembre 2022</b>	<b>7 318</b>	<b>21 653</b>	<b>28 971</b>
Écarts de conversion	-55	-216	-271
Dotations	1 391	2 652	4 043
Reprises	-	-	-
Autres mouvements	795	-2 065	-1 270
Variations de périmètre	43	113	157
<b>31 décembre 2023</b>	<b>9 493</b>	<b>22 137</b>	<b>31 630</b>
<b>Valeur nette</b>			
<b>31 décembre 2022</b>	<b>6 981</b>	<b>5 493</b>	<b>12 473</b>
<b>31 décembre 2023</b>	<b>4 439</b>	<b>4 850</b>	<b>9 289</b>

En 2023, les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles sont de 2,3 M€. Ils portent sur des acquisitions d'équipements informatiques (serveurs, stations de travail et réseaux) pour 2,1 M€.

## Note 9 Contrats de location

### Principes comptables, jugements et estimations

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location. C'est la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent. Les contrats de location donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de *Droits d'utilisation des biens pris en location* et au passif de *Dettes sur biens pris en location*.

La valeur des dettes sur biens pris en location correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisés sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux d'actualisation. Ce taux est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte des parties fermes mais aussi du caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location. Cette valeur est éventuellement corrigée des coûts directs initiaux de mise en place du contrat, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les *Dettes sur biens pris en location* sont distinguées en parts non courante et courante. Les *Droits d'utilisation des biens pris en location* sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat.

Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du Résultat opérationnel d'activité*. La *Charge nette d'intérêts des dettes de location* est distinguée dans le poste *Autres produits et charges financiers*.

Dans le tableau des flux de trésorerie, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du flux net de trésorerie généré par l'activité*. La variation des dettes financières de location (loyers décaissés) et la *Charge nette d'intérêts des dettes de location* sont reportées dans le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5 000 USD sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan. De même sont comptabilisés en charges les loyers variables en fonction de l'utilisation ou des revenus générés par l'utilisation de l'actif sous-jacent.

### 9.1 Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location

(en milliers d'euros)	Locaux loués	Véhicules loués	Matériels informatiques loués	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>31 décembre 2022</b>	<b>37 962</b>	<b>1 192</b>	<b>-</b>	<b>39 154</b>
Variation de périmètre	168	75	-	244
Acquisitions	8 960	319	590	9 869
Cessions – mises en rebut	-7 904	-226	-	-8 130
Autres mouvements	-	-21	-	-21
Écarts de conversion	-417	-	-	-417
<b>31 décembre 2023</b>	<b>38 770</b>	<b>1 339</b>	<b>590</b>	<b>40 699</b>
<b>Amortissements</b>				
<b>31 décembre 2022</b>	<b>-18 281</b>	<b>-733</b>	<b>-</b>	<b>-19 015</b>
Variation de périmètre	-89	-24	-	-113
Dotations	-5 381	-293	-49	-5 723
Cessions – mises en rebut	1 608	224	-	1 831
Autres mouvements	-	21	-	21
Écarts de conversion	121	-1	-	120
<b>31 décembre 2023</b>	<b>-22 023</b>	<b>-806</b>	<b>-49</b>	<b>-22 878</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>31 décembre 2022</b>	<b>19 681</b>	<b>459</b>	<b>-</b>	<b>20 139</b>
<b>31 décembre 2023</b>	<b>16 747</b>	<b>533</b>	<b>541</b>	<b>17 821</b>

Le Groupe a anticipé la date de fin du bail de ses bureaux à La Défense. Une réduction du droit d'utilisation des bureaux et une réduction de la dette location ont été constatées respectivement pour un montant de 6,2 M€ et de 8,4 M€. Cette opération a généré un gain net de 2,2 M€ constaté en *Autres produits opérationnels*.

La comptabilisation selon IFRS 16 du contrat de la nouvelle tour Trinity a été réalisée sur l'exercice. La mise à disposition anticipée prévue contractuellement au 1er septembre 2023 constituant le fait générateur. L'impact compte de résultat est toutefois limité puisque l'amortissement porte uniquement sur le dernier trimestre.

## 9.2 Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Courant	Non courant	Ventilation non-courant				
				1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières de location	23 726	4 037	19 689	2 129	2 784	3 128	2 661	8 986

## Note 10 Provisions

### Principes comptables, jugements et estimations

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers né antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

### 10.1 Provisions courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	31/12/2023
Provisions pour litiges	905	-	208	-	-125	-	988
Provisions pour garanties	140	-	-	-	-20	-	120
Autres provisions pour risques	109	-	-	-	-	261	370
<b>Sous-total provisions pour risques</b>	<b>1 154</b>	<b>-</b>	<b>208</b>	<b>-</b>	<b>-145</b>	<b>261</b>	<b>1 477</b>
Provisions pour impôts	-	-	2 858	-	-	21	2 879
Provisions pour restructuration	435	-	918	-424	-	-12	917
Autres provisions pour charges	90	-	1 184	-11	-	-	1 264
<b>Sous-total provisions pour charges</b>	<b>525</b>	<b>-</b>	<b>4 960</b>	<b>-434</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>5 060</b>
<b>Total</b>	<b>1 679</b>	<b>-</b>	<b>5 168</b>	<b>-434</b>	<b>-145</b>	<b>270</b>	<b>6 538</b>
<b>Impact (net des charges encourues)</b>							
Résultat opérationnel courant			208		-145		
Résultat opérationnel			4 959		-		
Résultat financier			1		-		
Charge d'impôt			-		-		
<b>Total</b>			<b>5 168</b>		<b>-145</b>		

Les provisions pour litiges couvrent des litiges prud'homaux et des indemnités de départ de collaborateurs (988 k€ au 31 décembre 2023).

Les provisions pour garanties répondent à une obligation vis-à-vis de nos Clients en Allemagne pour couvrir les potentiels risques de garantie pour 120 k€.

Les autres provisions pour risques correspondent aux coûts relatifs aux locaux en Allemagne, en France et aux États-Unis pour 370 k€.

Les provisions pour impôts couvrent un risque pourtant sur des taxes assises sur le chiffre d'affaires au Brésil pour 2 858 k€.

Les provisions pour restructuration s'élèvent à 917 k€ dont 159 k€ en Suède et 758 k€ aux États-Unis.

Les autres provisions pour charges sont des provisions pour ancienneté en Allemagne pour 79 k€ et pour la remise en état des bureaux de La Défense pour 1 182 k€.



## 10.2 Passifs éventuels

### Principes comptables, jugements et estimations

Dans la mesure où une perte ou un passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Au 31 décembre 2023, aucun passif éventuel n'est à prendre en compte.

## Note 11 Financement et gestion des risques financiers

### 11.1 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	170	40	69
Charges d'intérêt	-4 122	-1 382	-560
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-3 952</b>	<b>-1 342</b>	<b>-491</b>
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	-672	-725	-811
<b>Total coût de l'endettement financier net</b>	<b>-4 624</b>	<b>-2 068</b>	<b>-1 302</b>

En 2023, l'essentiel des charges d'intérêts concerne le coût des lignes de crédit RCF (*Revolving Credit Facility*). Elles reprennent en plus les coûts de financement du crédit impôts recherche pour 720 k€ en 2023.

L'actualisation du complément de prix d'acquisition de DXchange a représenté une charge financière de 399 k€ en 2023.

### 11.2 Autres charges et produits financiers

#### Principes comptables, jugements et estimations

Les gains et pertes de change portent principalement sur les transactions commerciales libellées en devises étrangères.

Les différences de change relatives aux prêts intra-groupe ont été considérées comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées. Ces différences de change sont enregistrées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Écarts de conversion* en application de la norme IAS 21.

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>Gains et pertes de change</b>	<b>940</b>	<b>1 891</b>	<b>643</b>
Reprises de provisions	-2	-1	-2
Produits de cession des actifs financiers cédés	14	0	0
Autres produits financiers	0	184	43
<b>Total gains/pertes de change et autres produits financiers</b>	<b>952</b>	<b>2 074</b>	<b>685</b>
Dotations aux provisions	1	-0	-0
Actualisation des engagements de retraite	-370	-78	-90
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	0	121	127
Autres charges financières	-744	-1 096	-181
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>-1 113</b>	<b>-1 053</b>	<b>-144</b>
<b>Total des autres produits &amp; charges financiers</b>	<b>-161</b>	<b>1 021</b>	<b>541</b>

Le détail de la ligne « *Actualisation des engagements de retraite* » est fourni en note 5.3.

## 11.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

### Principes comptables, jugements et estimations

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières – part à court terme*.

Conformément à la norme IAS 7, les équivalents de trésorerie se définissent comme des placements à court terme. Ils sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les OPCVM classés par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité cités. L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités est nécessaire.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités	16 686	18 325	25 355
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>16 682</b>	<b>18 321</b>	<b>25 355</b>
Concours bancaires courants	-153	-14	-153
<b>Total</b>	<b>16 530</b>	<b>18 308</b>	<b>25 202</b>

Sur les 16,7 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires) au 31 décembre 2023. Ces liquidités sont détenues par la maison mère pour 2,6 M€, par Axway Inc. aux États-Unis pour 5,0 M€ et par les autres filiales pour 9,1 M€.

Parmi les filiales, les entités au Brésil et en Chine contribuent respectivement à la trésorerie nette à hauteur de 0,7 M€ et 0,1 M€ au 31 décembre 2023. Dans le cas d'un rapatriement de ces fonds, sous forme de paiements entre sociétés du Groupe ou de dividendes, une retenue à la source serait appliquée.

## 11.4 Emprunts et dettes financières – Endettement net

### Principes comptables

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts bancaires : ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les concours bancaires courants ;
- les autres dettes financières diverses : elles correspondent principalement aux clauses de complément de prix qui constituent une variation du prix initial de l'acquisition d'une société.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

(en milliers d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts bancaires	4 232	82 611	86 843	82 627	61 731
Autres dettes financières diverses	-79	5 384	5 306	5 179	-70
Concours bancaires courants	124	–	124	–	153
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>4 278</b>	<b>87 995</b>	<b>92 273</b>	<b>87 806</b>	<b>61 815</b>
Disponibilités	-16 682	–	-16 682	-18 321	-25 355
<b>Endettement net</b>	<b>-12 405</b>	<b>87 995</b>	<b>75 590</b>	<b>69 485</b>	<b>36 459</b>

### Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie

Emprunts bancaires en début d'exercice	82 627	61 731	40 217
Mouvements donnant lieu à flux de trésorerie :			
• Émissions d'emprunts	22 182	32 820	60 000
• Remboursements d'emprunts	-18 749	-12 109	-38 457
Mouvements ne donnant pas lieu à flux de trésorerie	783	185	-29
<b>Emprunts bancaires en fin d'exercice</b>	<b>86 843</b>	<b>82 627</b>	<b>61 731</b>

Au 31 décembre 2023, les emprunts bancaires s'élevaient à 86,8 M€. Les tirages sur les lignes de *Revolving Credit Facilities* (RCF) représente un montant de 86,0 M€.

Pour compléter, le Groupe a reconnu une dette de 4,8 M€ au titre du complément de prix variable au profit du vendeur de la société DXchange en Inde.

## Commentaires portant sur le RCF

Au 31 décembre 2023, le montant disponible sur le RCF est de 39,0 M€ (31 %) sur les 125 M€ que prévoit la convention.

En 2023, deux tirages supplémentaires sur le RCF ont été réalisés en euros pour un total de 22 M€. Le tirage émis en dollars américains pour un montant de 18 M\$ a été remboursé.

En 2022, trois tirages supplémentaires sur le RCF avaient été opérés. Deux tirages libellés en euros pour un total de 15 M€ et un tirage émis en dollars américains pour un montant de 18 M\$. En supplément, un remboursement de 10 M€ avait été effectué.

## Commentaires portant sur les autres dettes bancaires

L'emprunt de 5 M€ à la BPI France, contracté en juillet 2016, soumis à aucun *covenant* financier, a été remboursé selon l'échéancier d'amortissement sur une durée de sept ans. En 2023, le Groupe a remboursé cet emprunt pour un montant de 0,7 M€. Au 31 décembre 2023, le capital restant dû est nul.

Au 31 décembre 2023, Axway a également procédé à une cession de son crédit d'impôt recherche à hauteur de 4,2 M€ au Crédit Agricole. Cette cession de créance a été déconsolidée (cf. note 7.3).

## Commentaires portant sur les autres dettes financières liées au complément de prix sur acquisition

Le Groupe a reconnu une dette de 4,8 M€ au titre du complément de prix dû aux anciens actionnaires de la société DXchange en Inde. Ce complément de prix a été évalué sur la base d'un plan d'affaires progressif de cinq ans de la technologie DXchange allant de 2023 à 2027. Ce complément de prix peut donc varier, à la hausse ou à la baisse, en fonction du chiffre d'affaires de la technologie acquise. Le paiement du complément de prix est prévu pour un montant progressif de 2024 à 2028. Les montants futurs ont été actualisés au taux de 9,0 % à la date d'acquisition.

Ce complément de prix a été réévalué de +0,4 M€ pour tenir compte de l'effet d'actualisation au 31 décembre 2023.

## 11.5 Covenants bancaires

### Credit Revolving Facility (RCF)

Axway Software dispose d'un *Revolving Credit Facility* (RCF) multidevise contracté auprès de six banques.

Ce financement a pour objectif d'augmenter la flexibilité financière d'Axway mais aussi de garantir sa capacité à financer une stratégie de croissance externe. Cette ligne de crédit porte sur un montant de 125 M€ sur cinq ans non amortissable.

Initialement signée en juillet 2014, cette convention d'ouverture de crédit revolving a fait l'objet d'un avenant « Amendements et allongement de la maturité » visant à réduire la grille de marge et à assouplir les *covenants* financiers, le 30 janvier 2019 après approbation du Conseil d'administration du 25 octobre 2018. La maturité, prévue en juillet 2021 a été prorogée successivement en janvier 2024 et en janvier 2026. En 2022, une renégociation de la convention a permis au Groupe de proroger la maturité jusqu'en avril 2027.

Ce financement offre une flexibilité accrue au Groupe dans le cadre d'acquisitions inférieures à 50 M€, pour lesquelles aucune documentation préalable ne sera requise. En outre, la dernière renégociation de 2022 laisse à Axway plus de marge de manœuvre sur la limitation quant à l'octroi de dividendes.

Le *Revolving Credit Facility* (RCF) conserve un rôle central dans la stratégie de financement des futures acquisitions du groupe Axway. Il s'agit d'un outil de financement très flexible, permettant une gestion dynamique de la trésorerie.

Le taux d'intérêt applicable est l'Euribor relatif à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction de l'évolution du ratio : endettement net sur l'excédent brut d'exploitation. L'endettement net retenu exclut la dette de participation des salariés et l'endettement relatif à la norme IFRS 16 applicable depuis 2019.

Ces lignes sont soumises à une commission d'utilisation et de non-utilisation.

À noter qu'à compter de l'application de la nouvelle convention 2022, deux *covenants* bancaires, au lieu de trois selon la précédente convention, doivent être respectés.

## Les covenants bancaires et les ratios financiers au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	
Endettement net	75 590	69 485	36 459	
Excédent brut d'exploitation	63 362	49 897	35 829	
<b>Ratio R1 : <math>\frac{\text{Endettement net}}{\text{Excédent brut d'exploitation}}</math></b>	<b>1,19</b>	<b>1,39</b>	<b>1,02</b>	R1 < 3
Endettement net	75 590	69 485	36 459	
Capitaux propres	349 872	334 904	378 856	
<b>Ratio R3 : <math>\frac{\text{Endettement net}}{\text{Capitaux propres}}</math></b>	<b>0,22</b>	<b>0,21</b>	<b>0,10</b>	R3 < 1

Les *covenants* bancaires devront testés contractuellement au plus tard le 30 avril 2024. L'encours de la dette concernée est de 86,0 M€ et il n'y a pas d'éléments objectifs qui induisent une incertitude sur la capacité du Groupe à respecter les *covenants*.

Les deux ratios financiers devant être respectés au titre des *covenants* sont :

- ratio « endettement net sur excédent brut d'exploitation » doit être inférieur à 3,0 pendant toute la durée du crédit ;
- ratio « endettement net sur fonds propres » doit être inférieur à 1,0 pendant toute la durée du crédit.

Au 31 décembre 2023, les deux ratios financiers sont bien respectés au titre des *covenants*.

## 11.6 Instruments financiers inscrits au bilan

### Principes comptables

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée :

- en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois ; et
- en actif ou passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture impactent les capitaux propres.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants si dénouables à moins d'un an de la clôture, sinon en actifs ou passifs non courants. Le Groupe classe également en spéculatif les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IFRS 9. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en Autres produits et charges financiers.

### a. Au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	31/12/2023		Ventilation par classes d'instruments financiers						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Dettes financières IFRS 16	Inst. dérivés à la juste valeur par le résultat	Inst. dérivés à la juste valeur par les capitaux propres
Actifs financiers	13 098	13 098	-	-	13 098	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	178 009	178 009	-	-	178 009	-	-	-	-
Autres créances courantes	16 039	16 039	-	-	16 039	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 682	16 682	16 682	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers</b>	<b>223 828</b>	<b>223 828</b>	<b>16 682</b>	<b>-</b>	<b>207 146</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts et dettes financières – part à long terme	87 995	87 995	-	-	-	87 995	-	-	-
Dettes financières de location – part à long terme	19 689	19 689	-	-	-	-	19 689	-	-
Autres dettes non courantes	12 154	12 154	-	-	12 154	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières – part à court terme	4 278	4 278	-	-	-	4 278	-	-	-
Dettes financières de location – part à court terme	4 037	4 037	-	-	-	-	4 037	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	11 313	11 313	-	-	11 313	-	-	-	-
Autres dettes courantes	55 418	55 418	-	-	55 418	-	-	-	-
<b>Passifs financiers</b>	<b>194 883</b>	<b>194 883</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>78 885</b>	<b>92 273</b>	<b>23 726</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La juste valeur des créances clients, des autres créances courantes, des dettes fournisseurs ainsi que des autres dettes courantes est assimilée à la valeur au bilan, compte tenu de leurs très courtes échéances de paiement.

## Comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

### b. Au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	31/12/2022		Ventilation par classes d'instruments financiers						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Dettes financières IFRS 16	Inst. dérivés à la juste valeur par le résultat	Inst. dérivés à la juste valeur par les capitaux propres
Actifs financiers	11 810	11 810	-	-	11 810	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	148 149	148 149	-	-	148 149	-	-	-	-
Autres créances courantes	14 955	14 955	-	-	14 955	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 321	18 321	18 321	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers</b>	<b>193 235</b>	<b>193 235</b>	<b>18 321</b>	<b>-</b>	<b>174 914</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts et dettes financières – part à long terme	84 594	84 594	-	-	-	84 594	-	-	-
Dettes financières de location – part à long terme	23 468	23 468	-	-	-	-	23 468	-	-
Autres dettes non courantes	9 013	9 013	-	-	9 013	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières – part à court terme	3 213	3 213	-	-	-	3 213	-	-	-
Dettes financières de location – part à court terme	5 774	5 774	-	-	-	-	5 774	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	11 271	11 271	-	-	11 271	-	-	-	-
Autres dettes courantes	47 612	47 612	-	-	47 573	-	-	-	-
<b>Passifs financiers</b>	<b>184 944</b>	<b>184 944</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>67 856</b>	<b>87 806</b>	<b>29 243</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 11.7 Gestion des risques financiers

### 11.7.1 Risque de crédit

Les risques de crédit sont évoqués dans la note 7.2 « Clients et comptes rattachés » dans les points « Échéancier des créances Clients » et « État des variations des dépréciations pour créances douteuses ».

### 11.7.2 Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des Marchés Financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'endettement net consolidé au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	86 843	100 728	4 413	4 402	4 402	87 489	22	-
Autres dettes financières diverses	5 306	8 239	29	784	899	2 271	4 256	-
Concours bancaires courants	124	124	124	-	-	-	-	-
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>92 273</b>	<b>109 091</b>	<b>4 566</b>	<b>5 186</b>	<b>5 301</b>	<b>89 760</b>	<b>4 278</b>	<b>-</b>
Disponibilités	-16 682	-16 682	-16 682	-	-	-	-	-
<b>ENDETTEMENT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>75 590</b>	<b>92 409</b>	<b>-12 116</b>	<b>5 186</b>	<b>5 301</b>	<b>89 760</b>	<b>4 278</b>	<b>-</b>

### 11.7.3 Risques de marché

#### a. Risque de taux d'intérêt

La Direction Financière du Groupe, en liaison avec les établissements bancaires partenaires, gère le risque de taux d'intérêt.

#### Couverture des emprunts

Aucune couverture n'a été mise en place en 2021, 2022 et en 2023.

## Synthèse de l'exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt sur la base des engagements au 31 décembre 2023 :

Au 31/12/2023	Taux	31/12/2023	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Disponibilités	Taux fixe	16 682	16 682	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers</b>	<b>Taux fixe</b>	<b>16 682</b>	<b>16 682</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Taux variable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts bancaires	Taux fixe	-843	-371	-261	-150	-40	-21	-
	Taux variable	-86 000	-4 233	-4 014	-3 817	-73 936	-	-
Autres dettes financières	Taux fixe	-587	-	-587	-	-	-	-
	Taux variable	-4 718	79	-153	-639	-1 476	-2 529	-
Concours bancaires courants	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-124	-124	-	-	-	-	-
<b>Passifs financiers</b>	<b>Taux fixe</b>	<b>-1 431</b>	<b>-371</b>	<b>-848</b>	<b>-150</b>	<b>-40</b>	<b>-21</b>	<b>-</b>
	<b>Taux variable</b>	<b>-90 842</b>	<b>-4 278</b>	<b>-4 167</b>	<b>-4 456</b>	<b>-75 412</b>	<b>-2 529</b>	<b>-</b>
<b>Exposition nette avant couverture</b>	<b>Taux fixe</b>	<b>15 251</b>	<b>16 311</b>	<b>-848</b>	<b>-150</b>	<b>-40</b>	<b>-21</b>	<b>-</b>
	<b>Taux variable</b>	<b>-90 842</b>	<b>-4 278</b>	<b>-4 167</b>	<b>-4 456</b>	<b>-75 412</b>	<b>-2 529</b>	<b>-</b>
<b>Exposition nette après couverture</b>	<b>Taux fixe</b>	<b>15 251</b>	<b>16 311</b>	<b>-848</b>	<b>-150</b>	<b>-40</b>	<b>-21</b>	<b>-</b>
	<b>Taux variable avec cap et floor</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Taux variable</b>	<b>-90 842</b>	<b>-4 278</b>	<b>-4 167</b>	<b>-4 456</b>	<b>-75 412</b>	<b>-2 529</b>	<b>-</b>

## b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés américaine, brésilienne, anglaise et suédoise. Ce risque ne fait l'objet d'aucune couverture particulière.

Le risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en devise étrangère est peu important, chacune des entités intervenant très majoritairement dans son pays et sa devise.

Par ailleurs, dans le cadre des transactions intra-groupe, le Groupe est exposé au risque de variation des cours des devises au titre :

- de la facturation de la production des services provenant d'un centre délocalisé en Roumanie. L'impact de ces variations de change sur le résultat est en principe négligeable compte tenu des règlements réguliers ;
- de la facturation des redevances par le Groupe aux filiales opérant dans une devise fonctionnelle différente de l'euro ;
- des emprunts et prêts en devises, correspondant à des financements intra-groupe. L'impact de ces variations des devises est imputé en capitaux propres. Ces flux financiers ne font pas l'objet d'une couverture systématique.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle est la suivante :

## Transactions commerciales intra-groupe

(en milliers d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Actifs	2 359	2 142	9 234	1 816	1 911	47 839	108	1 989	67 398
Passifs	425	569	10 454	1 839	228	37 129	269	83	50 996
<b>Position nette avant couverture</b>	<b>1 934</b>	<b>1 573</b>	<b>-1 220</b>	<b>-23</b>	<b>1 684</b>	<b>10 710</b>	<b>-161</b>	<b>1 906</b>	<b>16 402</b>
<b>Position nette après couverture</b>	<b>1 934</b>	<b>1 573</b>	<b>-1 220</b>	<b>-23</b>	<b>1 684</b>	<b>10 710</b>	<b>-161</b>	<b>1 906</b>	<b>16 402</b>

## Analyse de sensibilité

(en milliers d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	-
<b>Impact net résultat</b>	<b>97</b>	<b>79</b>	<b>-61</b>	<b>-1</b>	<b>84</b>	<b>535</b>	<b>-8</b>	<b>95</b>	<b>820</b>
<b>Impact capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Comptes courants

(en milliers d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Actifs	-	8	1 659	1 649	-	57 377	288	-	60 981
Passifs	1 106	-	-144	-	-4 412	31 259	-	2 253	30 061
<b>Position nette avant couverture</b>	<b>-1 106</b>	<b>8</b>	<b>1 803</b>	<b>1 649</b>	<b>4 412</b>	<b>26 119</b>	<b>288</b>	<b>-2 253</b>	<b>30 920</b>
<b>Position nette après couverture</b>	<b>-1 106</b>	<b>8</b>	<b>1 803</b>	<b>1 649</b>	<b>4 412</b>	<b>26 119</b>	<b>288</b>	<b>-2 253</b>	<b>30 920</b>

## Comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

### Analyse de sensibilité

(en milliers d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	—
<b>Impact net résultat</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Impact capitaux propres</b>	-55	—	90	82	221	1 306	14	-113	1 546

### c. Risque sur actions

Le Groupe ne détient aucune action dans le cadre de ses placements et ne détient aucune participation en actions cotées en Bourse.

(en euros)		Nombre d'actions propres acquises	Prix moyen	Total
Actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale	Contrat de liquidité	19 247	23,74	456 875
	Actions propres acquises pour rémunérer des plans d'attribution d'actions gratuites	641 297	19,80	12 694 989
<b>Total au 31 décembre 2023</b>		<b>660 544</b>	<b>19,91</b>	<b>13 151 864</b>
Impact capitaux propres (cf. État des variations des capitaux propres consolidés)				-13 151 864
Nombre d'actions autodétenues exprimé en % du capital d'Axway				3,05 %

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres.

Eu égard au nombre limité d'actions autodétenues (3,05 % du capital), le Groupe n'est pas exposé à un risque sur actions significatif. Par ailleurs, la valeur des actions autodétenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

## Note 12 Flux de trésorerie

### 12.1 Variation de l'endettement net

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
<b>Endettement net en début d'exercice (A)</b>	<b>69 485</b>	<b>36 459</b>	<b>24 046</b>
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>56 560</b>	<b>61 836</b>	<b>33 731</b>
Coût de l'endettement financier net	4 624	2 068	1 302
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6 951	-7 408	6 913
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>68 135</b>	<b>56 496</b>	<b>41 946</b>
Impôt versé	-3 045	-2 559	-2 780
Variation du besoin en fonds de roulement	-32 943	-40 978	-26 224
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>32 147</b>	<b>12 959</b>	<b>12 941</b>
Variation liée aux opérations d'investissement	-2 427	-2 318	-2 821
Loyers décaissés	-7 203	-7 239	-6 680
Intérêts financiers nets versés	-3 725	-1 239	-590
<b>Flux net de trésorerie disponible</b>	<b>18 792</b>	<b>2 163</b>	<b>2 850</b>
Incidence des variations de périmètre	-10 198	-13 694	—
Investissements financiers	-186	84	-81
Dividendes	-8 402	-8 492	-8 623,139
Augmentations de capital en numéraire	—	—	2 026
Autres variations	-5 915	-13 787	-9 248
<b>Variation nette totale de l'exercice (B)</b>	<b>-5 909</b>	<b>-33 726</b>	<b>-13 077</b>
Incidence des variations de taux de change	-196	700	664
<b>Endettement net en fin d'exercice (A - B)</b>	<b>75 590</b>	<b>69 485</b>	<b>36 459</b>

### 12.2 Rapprochement du B.F.R. avec le tableau de flux de trésorerie

La variation du BFR s'élève à - 32,9 M€ en 2023 à comparer à une variation du BFR de - 41,0 M€ en 2022.

Cette variation du BFR se résume par les éléments suivants :

- la hausse du poste *Factures à établir* lié à l'offre de Souscription *Customer Managed* impacte le BFR pour - 28,8 M€ en 2023. L'accroissement des nouvelles signatures de *Customer Managed* crée mécaniquement un besoin de financement supplémentaire qui n'est pas encore couvert par la récurrence de la facturation *Customer Managed* ;
- la baisse des produits constatés d'avance justifiée par l'attrition sur les contrats de maintenance impacte le BFR pour - 1,0 M€. Cette baisse est contenue par la hausse des contrats de Souscription *Axway Managed* qui génère des produits constatés d'avance.

En complément de l'effet induit par le changement de modèle d'affaires, nous notons :

- le niveau des encaissements avec un poste *Créances Clients* qui impactent le BFR de -4,3 M€ ;
- les coûts d'obtention des contrats payés d'avance (commissions) qui impactent le BFR de -1,4 M€ ;
- la variation sur les dettes courantes de -3,3 M€ qui est dû à la baisse des provisions sur les rémunérations variables.

Pour compléter cette analyse :

- une analyse du DSO est décrite dans la note 7.2 «Créances clients» ;
- une analyse sur la décomptabilisation des créances de crédits d'impôts recherche est décrite dans la note 7.3 « Autres créances courantes ».

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation nette	Dont éléments hors BFR	Dont éléments de BFR	Variation des éléments de BFR sans effet trésorerie		Impact cash au tableau des flux
						Change	Autre	
<b>Actif non courant</b>	<b>10 309</b>	<b>9 669</b>	<b>640</b>	-	<b>640</b>	<b>-101</b>	-	<b>-741</b>
Clients et comptes rattachés	185 801	148 149	37 652	-	37 652	-1 327	5 378	-33 602
- Créances clients	73 727	64 302	9 426	-	9 426	-762	5 368	-4 819
- Facture à établir	112 074	83 847	28 227	-	28 227	-565	10	-28 782
Autres créances courantes	32 331	30 642	1 689	-	-434	-97	3 017	1 232
<b>Actif courant</b>	<b>218 132</b>	<b>178 791</b>	<b>39 341</b>	-	<b>37 218</b>	<b>-1 424</b>	<b>8 395</b>	<b>-32 370</b>
<b>Total actif</b>	<b>228 441</b>	<b>188 460</b>	<b>39 980</b>	-	<b>37 858</b>	<b>-1 525</b>	<b>8 395</b>	<b>-33 110</b>
<b>Passif non courant</b>	<b>-2 212</b>	<b>-1 911</b>	<b>-300</b>	-	<b>-300</b>	<b>38</b>	<b>-1 999</b>	<b>-1 661</b>
Fournisseurs	-11 313	-11 271	-42	-	-42	256	-174	124
Avances et acomptes reçus sur commandes	-759	-101	-658	-	-658	18	-18	658
Produits constatés d'avance	-56 852	-55 628	-1 225	-	-1 225	943	-1 606	562
Autres dettes courantes	-47 854	-45 203	-2 651	25	-2 677	288	-1 821	485
<b>Passif courant</b>	<b>-116 778</b>	<b>-112 202</b>	<b>-4 576</b>	<b>25</b>	<b>-4 601</b>	<b>1 504</b>	<b>-3 619</b>	<b>1 829</b>
<b>Total passif</b>	<b>-118 989</b>	<b>-114 113</b>	<b>-4 876</b>	<b>25</b>	<b>-4 902</b>	<b>1 542</b>	<b>-5 618</b>	<b>168</b>
<b>Total BFR</b>	<b>109 451</b>	<b>74 347</b>	<b>35 104</b>	<b>25</b>	<b>32 956</b>	<b>17</b>	<b>2 777</b>	<b>-32 943</b>

## 12.3 Autres flux de trésorerie

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'élève à 32,1 M€ en 2023 avec une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt de 68,1 M€. L'impact favorable de la norme IFRS 16 sur ce poste est de 6,4 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'élève à -12,6 M€. Il provient principalement des acquisitions d'Advalvas en Belgique pour 6,0 M€ et de Cycom Finances en France pour 4,2 M€ (nette de l'activité acquise par KPMG).

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à -21,1 M€. Trois principaux flux expliquent cette variation :

- le paiement des dividendes pour un montant de -8,4 M€ ;
- le programme de rachat des actions propres pour un montant de -4,8 M€ ;
- l'émission des emprunts bancaires pour un montant de +22,2 M€ et le remboursement d'emprunt pour un montant de -18,7 M€.

Par ailleurs, la variation des dettes financières de location (IFRS 16) a représenté un flux de 7,2 M€.

## Note 13 Capitaux propres et résultat par action

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure dans la section 5.4 « État de variation des capitaux propres ».

### 13.1 Évolution du capital social

Le capital au 31 décembre 2022 s'élevait à 43 267 194 €, composé de 21 633 597 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2,00 €.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe n'a pas procédé à une émission d'actions nouvelles.

Le capital résultant au 31 décembre 2023 s'élève à 43 267 194 € et est composé de 21 633 597 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2,00 €.

### 13.2 Opérations sur titres autodétenus

#### Principes comptables

Toutes les actions Axway détenues par la société mère ou une de ses filiales sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.



## Comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2023, la valeur des actions propres portée en diminution des capitaux propres consolidés s'élève à 13,2 M€. Elle est constituée de 660 544 actions :

- 19 247 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 641 297 actions Axway acquises sur les marchés destinées à servir les paiements fondés en actions (cf. note 5.4). L'intégralité de ces dernières sera attribuée aux bénéficiaires en 2024, 2025 et 2026.

### 13.3 Plans d'options de souscription d'actions

La période d'exercice des options, sur les plans d'attribution 2011 et 2013, a pris fin le 18 novembre 2021.

### 13.4 Plans d'attribution d'actions gratuites

Les charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions, s'élèvent à 4,2 M€ en 2023 (cf. note 5.4) dont - 0,6 M€ de contribution patronale. Le montant hors contribution patronale a été porté aux capitaux propres du Groupe pour 3,6 M€.

### 13.5 Réserves liées au capital

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Primes d'émission, de fusion et d'apport	113 380	113 380	113 380
Réserve légale	4 245	4 245	4 245
<b>TOTAL</b>	<b>117 625</b>	<b>117 625</b>	<b>117 625</b>

### 13.6 Dividendes

L'Assemblée Générale d'Axway Software réunie le 11 mai 2023, statuant sur les comptes 2022, a décidé de distribuer un dividende de 0,40 € par action, soit un montant de 8,4 M€.

Ce dividende a été mis en paiement le 5 juin 2023.

Compte tenu du projet d'Axway qui est d'acquérir une part significative des activités de Sopra Banking Software (cf. note 16), le Conseil d'administration d'Axway ne proposera pas de distribution de dividende au titre de l'exercice 2023.

### 13.7 Réserves de conversion

Conformément aux principes décrits en note 1.5.2, les réserves de conversion comprennent les écarts de conversion entre devises fonctionnelles des entités du Groupe et devise de présentation et les effets des couvertures des investissements nets dans des activités à l'étranger. Leurs variations sont reconnues dans les *Autres éléments du résultat global*. Ces réserves de conversion varient également en fonction des mouvements de cession des activités à l'étranger.

Au 31 décembre 2023, les réserves de conversion se décomposent par devise de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
USD	36 698	43 247	26 470
SEK	-4 792	-4 842	-3 017
RON	-545	-504	-498
Autres devises	-317	257	757
<b>TOTAL</b>	<b>31 044</b>	<b>38 158</b>	<b>23 712</b>

### 13.8 Objectifs, politique et procédures de gestion du capital

Le capital est composé exclusivement des éléments tels que présentés au bilan. Il n'existe pas de dettes financières considérées comme du capital, et, inversement, il n'y a pas de composants de capitaux propres considérés comme ne constituant pas du capital.

L'entreprise est soumise à une seule contrainte externe au titre de son capital. Il s'agit du ratio de l'endettement financier net sur fonds propres. Aux termes des *covenants* prévus dans le contrat de syndication, ce ratio doit rester inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit (cf. note 11.5).

Le Groupe a souscrit un contrat de liquidité dans le souci de favoriser la liquidité des transactions, la régularité de cotation des titres et d'éviter les décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Le montant du compte de liquidité permettant à l'Animateur de réaliser les interventions prévues par ce contrat est de 1,1 M€.

Les actions propres sont détaillées en note 13.2.

## 13.9 Résultats par action

### Principes comptables

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part attribuable aux propriétaires de la Société suivant les modalités décrites ci-dessous :

#### a. Le résultat de base par action

Le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Il est calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire. Il serait calculé à la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de nouvelles sociétés consolidées.

#### b. Le résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part attribuable aux propriétaires de la Société et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

(en euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net – part attribuable aux propriétaires de la société mère	35 827 654	-40 044 593	9 602 221
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	21 633 597	21 633 597	21 525 209
Nb moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle	653 743	–	–
Nb moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	20 979 854	21 633 597	21 525 209
<b>Résultat de base par action</b>	<b>1,71</b>	<b>-1,85</b>	<b>0,45</b>

(en euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net – part du Groupe	35 827 654	-40 044 593	9 602 221
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	20 979 854	21 633 597	21 525 209
Nombre moyen pondéré de titres retenus au titre des éléments dilutifs	627 797	598 282	895 010
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	21 607 651	22 231 879	22 420 219
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>1,66</b>	<b>-1,85</b>	<b>0,43</b>

Les seuls instruments potentiellement dilutifs sont les actions gratuites attribuées dans le cadre des plans d'actions gratuites de performance du périmètre Axway (cf. note 5.4).

Le calcul du résultat dilué par action se limite aux actions ordinaires potentielles dilutives, à l'exclusion de celles qui ont un effet relatif.

## Note 14 Transactions avec les parties liées

### 14.1 Transactions avec Sopra Steria Group, les sociétés liées à Sopra Steria Group et Sopra GMT

Les tableaux ci-dessous détaillent les transactions entre le groupe Axway et Sopra Steria Group SA, les sociétés du groupe Sopra Steria et la holding GMT.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
<b>Transactions avec Sopra–Steria Group</b>			
Ventes de biens et services	1 089	2 051	2 927
Achats de biens et services	-236	-90	-207
Créances opérationnelles	432	480	1 145
Dettes opérationnelles	–	53	-5
<b>Transactions avec les sociétés liées à Sopra–Steria Group</b>			
Ventes de biens et services	2 457	3 310	2 895
Achats de biens et services	-8 503	-8 331	-7 295
Créances opérationnelles	1 462	2 832	1 241
Dettes opérationnelles	-667	-1 368	-1 077
<b>Transactions avec Sopra GMT</b>			
Achats de biens et services	-964	-1 295	-1 018
Dettes opérationnelles	-245	80	-291

Les achats de sous-traitance auprès de Sopra India ont représenté 8,1 M€ en 2023, en hausse par rapport à 2022 (7,3 M€). Les achats auprès des autres entités Sopra Steria Group sont en baisse à 1,6 M€.

## 14.2 Filiales et participations

Les transactions et soldes entre Axway Software et ses filiales sont tous éliminés en consolidation. Toutes ces filiales sont consolidées par intégration globale.

## 14.3 Relations avec d'autres parties liées

Aucune relation avec d'autres parties liées n'est à prendre en compte.

## Note 15 Engagements hors bilan

### 15.1 Obligations contractuelles données

Le Groupe loue des équipements informatiques, du matériel de bureau et des locaux aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élèvent respectivement à 5,6 M€, 9,9 M€ et 8,5 M€ en 2023, 2022 et 2021.

Au 31 décembre 2023, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables et non retenues dans la valorisation des dettes financières de location (IFRS 16) étaient les suivantes :

(en milliers d'euros)	Locations simples
2024	1 525
2025	578
2026	458
2027	183
2028	354
2029 et au-delà	2 205
<b>Total des loyers minimaux futurs</b>	<b>5 304</b>

### 15.2 Engagements donnés liés à l'activité courante

(en milliers d'euros)	Montant des engagements par période			31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans			
Cautions bancaires pour dépôts de garantie des locaux loués	62	—	564	626	287	328
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	—	108	—	108	110	107
Nantissements, garanties, hypothèques et sûretés réelles	—	2 601	—	2 601	177	177
Indemnité liée aux cessations de fonction du Directeur Général	—	—	684	684	709	667
<b>Total des engagements donnés liés à l'activité courante</b>	<b>62</b>	<b>2 709</b>	<b>1 248</b>	<b>4 019</b>	<b>1 283</b>	<b>1 279</b>

Le Conseil d'administration du 20 février 2019 a validé une indemnité liée à la cessation de fonction de Patrick Donovan. Cette indemnité équivaut à une année de rémunérations fixe et variable pour un total de 756 k\$ soit 684 k€ au cours du 31 décembre 2023.

### 15.3 Engagements reçus – covenants et concours bancaires courants

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Ligne de crédit non utilisée	39 000	43 124	65 000
Concours bancaires courants non utilisés	20 000	20 000	20 000
<b>Total des engagements comptabilisés</b>	<b>59 000</b>	<b>63 124</b>	<b>85 000</b>

Axway Software dispose d'une convention de crédit revolving multidevise de 125 M€. Au 31 décembre 2023, 39,0 M€ sont disponibles (cf. note 11.4).

Au titre des engagements reçus, Axway Software bénéficie d'une ligne de découvert non utilisée de 20 M€.

Au titre des covenants adossés aux lignes de crédit revolving, deux ratios financiers doivent être respectés. Ces ratios sont décrits dans la note 11.5 sur les covenants bancaires.

Au 31 décembre 2023, le Groupe respecte l'ensemble des *covenants* et engagements contenus dans ce contrat dont les points suivants :

- les impacts de la norme IFRS 16 sont exclus du calcul des ratios ;
- l'endettement financier net retenu dans ces calculs ne prend pas en compte la participation des salariés ;
- l'EBE consolidé qui est détaillé ci-dessous :

(en milliers d'euros)

Résultat opérationnel d'activité (Source URD – Point 5.1 État du résultat net consolidé)	62 813
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations (Source URD – Point 5.1 État du résultat net consolidé)	11 832
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés (provision pour retraite) (source URD – Note 5.1 Charges du personnel)	-129
Autres produits et charges opérationnels (Source URD – Point 5.1 État du résultat net consolidé)	-4 640
Autres produits et charges opérationnels, Moins-value de consolidation sur les actifs incorporels (non-cash) (Source URD – 4.5 Autres produits et charges opérationnels)	0
Charges de location (impact de la norme IFRS 16) (Source URD – 4.5 Autres produits et charges opérationnels)	-6 515
<b>EBE Consolidé</b>	<b>63 362</b>

## 15.4 Nantissements, garanties et sûretés

Aucun nantissement, garantie ou sûreté n'a été consenti par Axway au 31 décembre 2023.

## Note 16 Événements postérieurs à la clôture

Le 21 février 2024, Axway a annoncé être entré en discussions exclusives concernant la possible **acquisition d'une part significative des activités de Sopra Banking Software (« SBS »)**, jusqu'alors intégrées au Groupe Sopra Steria.

Cette annonce a fait l'objet d'un communiqué de presse intitulé « *Axway annonce entrer en discussions exclusives en vue d'acquérir une part significative des activités de Sopra Banking Software* » publié le 21 février 2024.

Le périmètre des activités SBS concerné par l'opération a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 340 M€ en 2023, soit environ 80 % du chiffre d'affaires total de la filiale. **L'entité combinée atteindrait un chiffre d'affaires de l'ordre de 650 M€.**

**Axway acquerrait les activités de SBS concernées par l'opération pour une valeur d'entreprise de 330 M€.** Cette valorisation est soumise à due diligence confirmatoire et fera l'objet d'une revue par un expert indépendant (Cabinet Finexsi<sup>(1)</sup>). Axway entend financer l'opération par :

- une **augmentation de capital d'environ 130 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription<sup>(2)</sup>,**
- des **nouvelles facilités de crédit pour 200 M€.**

Concernant ces dernières, la société a reçu une lettre de confort de la Société Générale et de Groupe Crédit Agricole, deux de ses banques partenaires.

L'objectif est de **finaliser les opérations avant la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 ou, au plus tard, au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.**

<sup>(1)</sup> Sous réserve du droit d'opposition de l'Autorité des marchés financiers, tel que prévu à l'article 261-1-1 de son règlement général.

<sup>(2)</sup> Le prix de souscription par action nouvelle Axway sera déterminé au moment du lancement de l'augmentation de capital, selon les pratiques de marché habituelles, et inclura une décote standard par rapport au TERP (Theoretical Ex-Rights Price). Compte tenu de cette décote, le prix de souscription ne dépassera pas 26,5€

**Note 17** Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2023

Société	Pays	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Axway Software	France	— %	— %	Société mère
Axway Distribution France SAS	France	100 %	100 %	IG
Axway SAS	France	100 %	100 %	IG
Axway UK Ltd	Royaume-Uni	100 %	99,998 %	IG
Axway Ireland	Irlande	100 %	100 %	IG
Axway Nordic AB	Suède	100 %	100 %	IG
Axway GmbH	Allemagne	100 %	100 %	IG
Axway BV	Pays-Bas	100 %	100 %	IG
Axway Belgium	Belgique	100 %	99,9 %	IG
Axway Srl	Italie	100 %	100 %	IG
Axway Software Iberia	Espagne	100 %	100 %	IG
Axway Software do Brasil LTDA	Brésil	100 %	99,99 %	IG
Axway Romania Srl	Roumanie	100 %	100 %	IG
Axway Bulgaria EOOD	Bulgarie	100 %	100 %	IG
Axway Inc.	États-Unis	100 %	100 %	IG
Axway Pte Ltd	Singapour	100 %	100 %	IG
Axway Software China	Chine	100 %	100 %	IG
Axway Ltd	Hong Kong	100 %	100 %	IG
Axway Pty Ltd	Australie	100 %	100 %	IG
Axway Switzerland	Suisse	100 %	100 %	IG
Axway Software India Private Limited	Inde	100 %	100 %	IG
Dxvmt Technologies Private Limited	Inde	99 %	99 %	IG
AdValvas Europe N.V.	Belgique	100 %	99,9 %	IG

IG : Intégration globale.

**Note 18** Honoraires des Commissaires aux comptes

	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux											
	Mazars						Aca Nexia					
	Montant (HT)			%			Montant (HT)			%		
(en milliers d'euros)	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>												
• Émetteur	175	198	147	35 %	39 %	33 %	140	155	132	62 %	73 %	70 %
• Filiales intégrées globalement	286	294	250	57 %	59 %	56 %	50	46	46	22 %	22 %	24 %
<b>Sous-total</b>	<b>461</b>	<b>492</b>	<b>396</b>	<b>91 %</b>	<b>98 %</b>	<b>88 %</b>	<b>190</b>	<b>201</b>	<b>178</b>	<b>84 %</b>	<b>95 %</b>	<b>95 %</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>												
• Émetteur*	45	10	44	9 %	2 %	10 %	31	10	10	14 %	5 %	5 %
• Filiales intégrées globalement	—	—	9	0 %	0 %	2 %	4	—	—	2 %	0 %	0 %
<b>Sous-total</b>	<b>45</b>	<b>10</b>	<b>52</b>	<b>9 %</b>	<b>2 %</b>	<b>12 %</b>	<b>35</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>16 %</b>	<b>5 %</b>	<b>5 %</b>
<b>Total</b>	<b>505</b>	<b>502</b>	<b>448</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>225</b>	<b>211</b>	<b>188</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\* dont : Rapport sur les conventions réglementées, revue du Rapport de gestion, lettre de fin de travaux, attestation portant sur des ratios financiers, projet Workday, revue de la mise en œuvre de la réglementation sur la Taxonomie verte européenne.